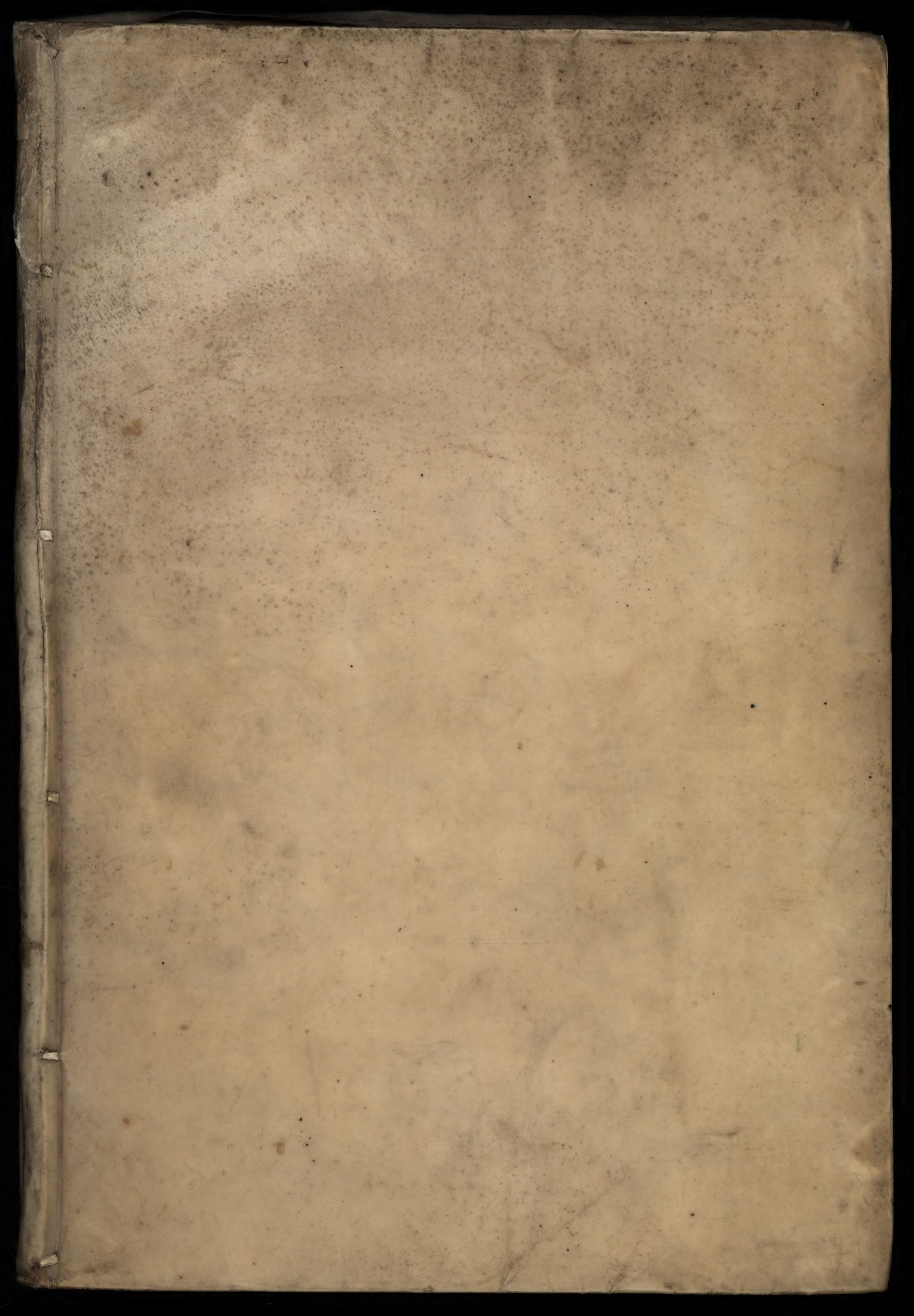


Ex libris Friderici ab Reiffenberg.

acquis le 3 mars 1853.
Bon Léon de Nivier

Métaux.

Or.

Argent.

Coûleurs

Gueülles i.e. Roûge.

Cinnabre oû vermeillon i.e. incarnat.

Azûr i.e. Bleû.

Sable i.e. noir.

Sinople. i.e. verd.

LES NOMS, SURNOMS, QUALITEZ, ARMES, ET BLASONS DES CHEVALIERS ET OFFICIERS DE L'ORDRE DU S. ESPRIT.

Creez par LOUIS LE IUSTE, XIII. DU NOM, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A Fontainebleau, le 14. May 1633.

Auec les Figures en Tailles-douces, curieusement grauées, et representant au vray les Ceremonies et Vestemens desdits Sieurs Cheualiers: et vn ample discours sur ce qui s'y est passé.

Le tout recueilly par le Sieur D'HOZIER, Gentil-homme ordinaire de la Maison de sa Majesté.

Charle Baron de Roly 1697

[illegible]

A la Haye 1642

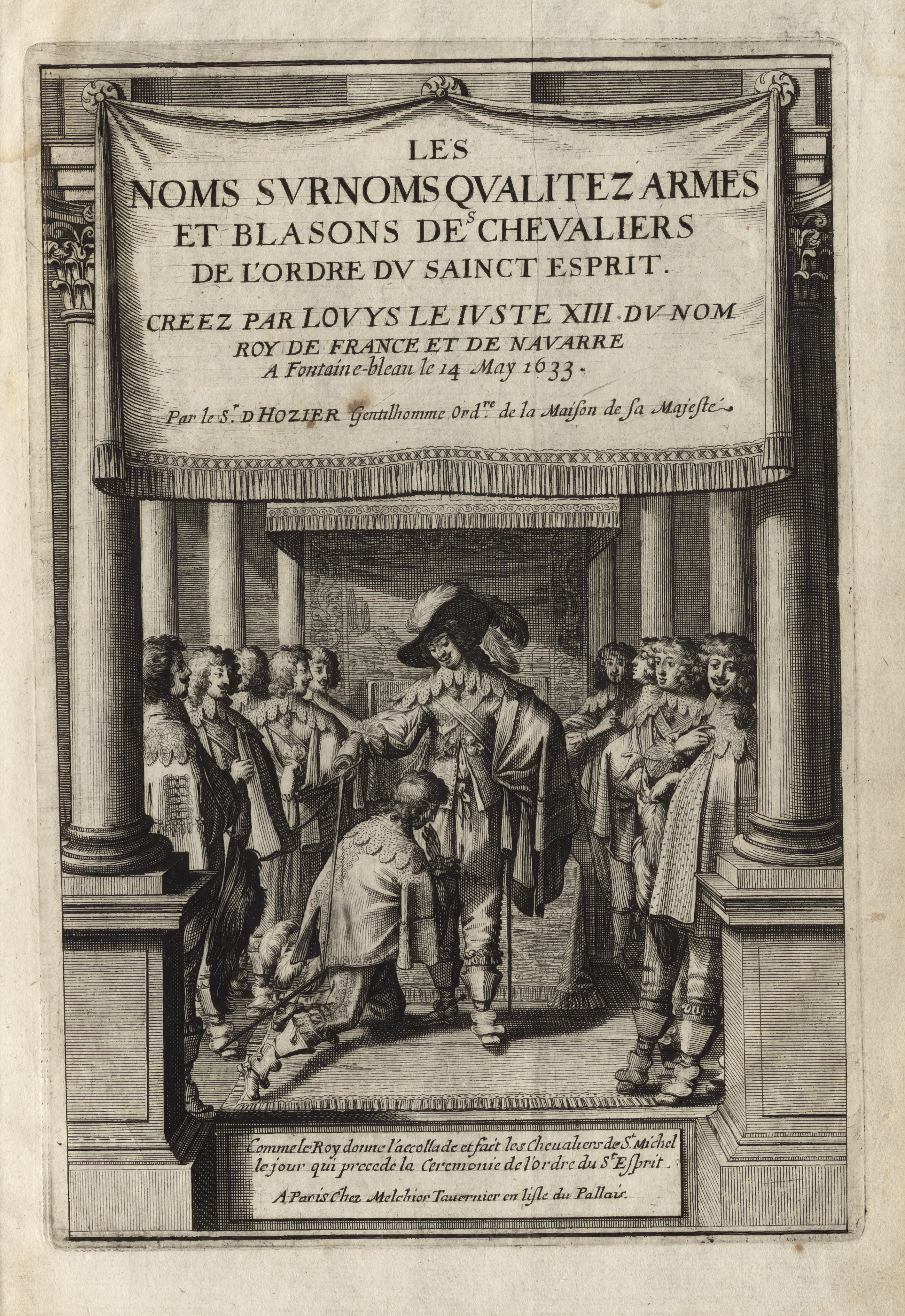


A PARIS,

Chez MELCHIOR TAVERNIER, Graueur & Imprimeur du Roy pour les Tailles-douces, demeurant en l'Isle du Palais, au coin de la ruë de Harlay, sur le Quay qui regarde la Megisserie, à la Rose rouge.

M. DC. XXXIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.


LES
NOMS SVRNOMS QVALITEZ ARMES
ET BLASONS DES CHEVALIERS
DE L'ORDRE DV SAINCT ESPRIT.
CREEZ PAR LOVYS LE IVSTE XIII. DV NOM
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE
A Fontaine-bleau le 14 May 1633.
Par le S.r D'HOZIER Gentilhomme Ord.re de la Maison de sa Majesté.
Comme le Roy donne l'accollade et faict les Cheualiers de S.t Michel
le jour qui precede la Ceremonie de l'ordre du S.t Esprit.
A Paris Chez Melchior Tauernier en l'isle du Pallais.



AV ROY.



IRE,

De tous les contentemens dont la condition humaine est capable en ce monde, celuy que l'on ressent de la possession de l'Honneur, est sans doute le plus approchant des ioyes diuines. Cette opinion est si generalement receuë, que ce seroit offencer la Raison d'en demander des preuues; puis qu'il n'y a point d'ames en qui la Nature ait pris plaisir de ietter de vrayes semences de generosité, qui pour acquerir ce thresor, ne mesprisent les deux les plus precieux des esprits vulgaires; c'est à dire, qui ne hazardent librement leurs Biens et leurs Vies, pour s'enrichir de quelques belles et illustres marques d'Honneur. Mais puis que c'est vne grace qui vient du Ciel, il faut auouër qu'il n'appartient qu'aux Roys, en qui Dieu semble auoir imprimé de visibles caracteres de sa gloire, de la distribuer aux autres hommes. Or, SIRE, quand ie n'aurois pas eu le bon-heur de naistre vostre sujet, comme certainement ie reconnois estre obligé de cet auantage à la Nature, ie ne laisserois pas de publier hautement que vostre Teste sacrée soustient la premiere Coronne du Monde, et que vostre Main porte le plus Noble et le plus Auguste Sceptre dont iamais les Souuerains ayent regy leurs Peuples, et faict trembler les Nations: Et ie dirois en suite que les honneurs que confere Vostre Majesté, surpassent

par consequent tous ceux que peuuent donner les autres Monarques. Aussi est-ce vne Verité, qui ne reçoit point de contestation, et que les Estrangers reconnoissent aussi bien que les François, particulierement en ce qui concerne l'Ordre des Cheualiers qui sont créez par V. M. Et certainement elle en accompagne la promotion de ceremonies si pompeuses, qu'à parler humainement il semble qu'on ne puisse accueillir le Sainct Esprit auec plus d'esclat et de veneration qu'en cette Assemblée, où l'on diroit qu'il vient presider pour inspirer ses mouuemens au cœur de Vostre Majesté aussi bien que pour ioindre ses graces celestes aux magnificences de la Terre. Que si Dieu se resiouyt en ses Saincts, comme nous le croyons, ne deuons nous pas croire aussi que V. M. en qui nous reuerons son Image, reçoit vn contentement extraordinaire, lors qu'elle appelle au partage des honneurs qui sont en sa puissance ceux qu'elle en estime dignes, et qu'elle leur donne des marques de ses faueurs pour estre celles d'vne obligation à n'auoir iamais de pensées qui ne tendent à son seruice. Ce n'est donc pas sans raison que ie prends la hardiesse de luy presenter l'ordre de la Ceremonie qui s'est obseruée en la derniere Promotion, et de luy faire voir les Noms, les qualitez, les Armes, et les Blasons de ceux à qui elle a voulu departir la gloire d'estre associez en vne Compagnie dont elle est le Chef. Mais ce n'est pas là le poinct où ie suis resolu d'en demeurer, SIRE: Car pourueu qu'il plaise à V. M. de seconder mes desseins du tesmoignage de ses volontez, ie luy feray voir dans quelque temps, et à tout le monde sous sa faueur, les Genealogies de tous ceux qui ont esté honnorez de son Ordre du Sainct Esprit depuis son Institution. I'iray en suitte bien plus loing, si ie suis si heureux que de voir ce petit essay regardé de V. M. auec approbation: Car i'espere luy faire connoistre par vn plus grand ouurage, et tel qu'il ne s'en est encore point veu de pareil en France, qu'elle peut se vanter d'auoir plus de Gentilshommes dans son Royaume que beaucoup de Monarques n'ont eu de sujets dans leurs Estats. Cette richesse, SIRE, sera le fondement d'vne Monarchie vniuerselle, quand il plaira à Vostre Majesté d'en auoir les pensées; Mais pource que ces considerations sont mysterieuses, ie retiendray

les miennes dans mon deuoir, qui me fera toute ma vie employer le talent qu'il a pleu à Dieu me departir, en des choses qui puissent agréer à Vostre Majesté, pour luy faire paroistre que la seule gloire où i'aspire est celle d'estre creu

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE'

Le tres-humble, tres-obeyssant & tres-fidelle seruiteur & sujet.

D'HOZIER.



ADVERTISSEMENT.

LECTEVR, Ne iugez pas legerement par cet ouurage de ceux que ie promets de vous donner à l'auenir. Ce n'est icy qu'vn eschantillon de la piece entiere que i'acheue, pour faire voir toutes les promotions qui ont esté faictes en cet Ordre glorieux du Sainct Esprit depuis son Institution. Et ce dessein encore n'est qu'vne partie d'vn autre plus grand, par lequel i'espere monstrer les Genealogies de toutes les Maisons de ce Royaume, & faire connoistre sa grandeur aux Estrangers par la multitude des Races illustres & nobles, qu'on y voit fleurir depuis tant de siecles. Cet essay n'est qu'vn petit membre de ce grand corps, auquel i'espere donner d'assez iustes proportions, apres dixhuict années qu'il y a que ie tasche à le former. Neantmoins ie n'abonde pas tellement en mon sens, que ie ne m'apperçoiue bien que i'y puis laisser couler des deffauts: Mais aussi ie seray tousiours prest à les corriger lors qu'on me les aura faicts connoistre, sçachant bien que de tous les genres d'escrire celuy-cy est le plus glissant, & le plus sujet à se mesprendre. Ie promets bien Lecteur, d'employer tout mon soing & toute ma curiosité pour empescher que vous ne soyez pas trompé sur ma foy; Et proteste de ne rien auancer donr ie n'aye de suffisantes preuues. Aussi me deuez vous du moins cette reconnoissance de ne negliger point la correction des fautes que vous trouuerez à la fin, & qui ne se doiuent imputer qu'à l'Imprimeur, & non pas à moy.



DISCOVRS DE LA CEREMONIE OBSERVEE EN LA DERNIERE CREATION DES Cheualiers de l'Ordre du Sainct Esprit.



LE Vendredy quinziesme iour d'Auril de l'année mil six cens trente-trois, tous les Officiers des Ordres du Roy s'assemblerent par le commandement de sa Majesté au logis de M. le President de Cheury, Secretaire desdits Ordres, pour resoudre les choses necessaires à la Ceremonie du Sainct Esprit, que le Roy auoit deliberé de faire à Fontainebleau la veille de la Pentecoste, dans la salle de la belle Cheminée.

Le Mardy 19. dudit mois, tous lesdits Officiers s'assemblerent encore au mesme lieu, pour resoudre des places & des seances, apres que le rapport eut esté faict par le Contrerolleur general des bastimens du Roy, & par le Sieur Francine, de la longueur, largeur & hauteur de ladite salle. A laquelle Assemblée fut resoluë la seance des Cardinaux à main droicte proche de l'Autel, & les Archeuesques derriere eux sur vn banc. L'Eschafaut des Ambassadeurs au costé gauche proche de l'Autel, joignant ledit Eschafaut & du mesme costé celuy de M. le Garde des Seaux, auec Messieurs les Conseillers & Secretaires d'Estat. Du costé droict l'Eschafaut de la Reyne, & des Princesses & Duchesses. Vis à vis du costé gauche celuy de Madame la Garde des Seaux, & des femmes de Messieurs les Officiers de l'Ordre, & du costé droict proche celuy de la Reyne l'Eschafaut de ses filles d'honneur.

Au bas de la salle proche de la porte & du costé droict la place du Roy, ayant l'Autel de front, & tout du long à droict & à gauche celles des Cheualiers iusques aux sieges de Messieurs les Cardinaux, separez de ceux desdits Cheualiers enuiron de deux pieds, & releuez de demy pied plus haut. Le siege du Roy de demy pied plus haut que celuy des Cardinaux, & l'Autel d'vn pied plus haut que le siege de sa Majesté.

Les choses estant disposées & resoluës de ceste sorte, Le Roy escriuit à tous les Commandeurs de ses Ordres qu'ils eussent à se rendre à Fontainebleau, où il auoit deliberé de tenir Chapitre le iour de l'Ascension cinquiesme de May audit an. Où se trouuerent M. le Comte, M^rs les Ducs de Monbazon, de Rais, & de Chaulnes. M^rs D'Aumont, Marquis de Trainel,

Du Bellay, de la Curée, de Bethune, Mareſchal de Sainct Luc, Comte de Treſmes, Marquis de Rambouillet, Vicomte de Brigueil, Marquis de Nangis, Souuré, du Hallier, & de Rochefort.

Le Roy leur ayant fait ſçauoir qu'il tiendroit le Chapitre à deux heures apres midy dans le cabinet de l'Oualle ils s'y rendirent tous, & apres que ſa Majeſté fut aſſiſe au haut bout de la table ſeul, ils prirent tous leurs ſeances en la maniere qui enſuit: M. le Cardinal de Lion grand Aumoſnier de France au coſté droict du Roy. Vis à vis & au coſté gauche de ſa Majeſté M. le Comte, & en ſuite tous les Cheualiers Ducs: puis tous les autres Cheualiers non Ducs au rang cy-deſſus remarqué, & au bas les quatre Officiers de l'Ordre, Commandeurs ſelon le rang qui leur eſt attribué par les Statuts, couuerts & aſſis ainſi que les Cheualiers, & le Heraut & l'Huiſſier debout teſte nuë, ledit Huiſſier tenant la porte du cabinet.

Le Roy s'adreſſant à toute la compagnie dit, qu'il l'auoit faite aſſembler pour reſoudre pluſieurs choſes ſur leſquelles M. de Bullion Garde des Seaux de l'Ordre leur feroit ſçauoir ſon intention.

Et ſur ce mondit ſieur le Garde des Seaux prenant la parole dit, que ſa Majeſté les ayant fait aſſembler luy auoit commandé de leur dire que ſon intention eſtoit auant que de proceder à l'election des Cheualiers qu'il retenoit pour eſtre faits à cette promotion, d'auoir leur aduis ſur la rebellion & felonnie des Duc d'Elbeuf, & Marquis de la Vieuuille; leſquels eſtans ſortis hors du Royaume, porté les armes contre le ſeruice de ſa Majeſté, & par conſequent contreuenu aux Statuts de l'Ordre, ſadite Majeſté les iugeoit indignes d'eſtre Cheualiers, & qu'ils deuoient eſtre degradez dudit Ordre. Surquoy elle vouloit auoir l'aduis d'vn chacun, que le ſien eſtoit conforme à celuy du Roy, & qu'à l'exemple du procedé tenu par Charles Duc de Bourgongne contre Iean de Bourgongne Duc de Brabant ſon couſin, leurs Armes fuſſent detachées & rompuës, & qu'en la place fuſt mis vn Tableau où ſeroit inſeré l'Arreſt & la cauſe de leur degradation. Tous les Cheualiers & Officiers ayant opiné ſur cette matiere, furent tous de l'aduis de M. le Garde des Seaux, ſinon que M. le Marquis de Trainel fut d'opinion que l'on deuoit leur enuoyer demander l'Ordre. Surquoy ayant recueilly les voix, il fut iugé plus à propos de les degrader en plain Chapitre, & de detacher leurs Armes lors que ſa Majeſté ſeroit entrée en l'Egliſe, y mettant en la place vn Tableau noir où ſeroit eſcrit l'Arreſt de leur degradation, que mondit ſieur le Garde des Seaux ſe chargea de dreſſer, apres que la choſe fut ainſi reſoluë.

Le Roy ayant appellé le Secretaire de l'Ordre, luy commanda de faire lecture tout haut des noms de ceux que ſa Majeſté auoit choiſis, faiſant deuant entendre ſadite Majeſté à toute la compagnie qu'il n'admettoit M[rs] les Ducs de la Tremoille & de Briſſac, qu'en cas qu'ils ſe purgeaſſent du crime dont ils eſtoient preuenus, conformément aux Statuts de l'Ordre.

En ſuite dequoy le ſuſdit Secretaire du meſme Ordre fit la lecture ſelon le commandement de ſa Majeſté, & bailla apres le Roolle au Heraut de l'Ordre pour les proclamer dans la Chambre du Roy en cette maniere.

ROOLLE DES CHEVALIERS A PROCLAMER.

M. le Cardinal de Richelieu.
M. le Cardinal de la Vallette.

PRELATS.

M. l'Archeueſque de Paris.
M. l'Archeueſque de Bourdeaux.
M. l'Archeueſque de Narbonne.

CHEVALIERS.

M. le Duc de Longueuille.
M. le Comte D'Alais.
M. le Comte de Harcourt.
M. de la Tremoille, pourueu qu'il ſe purge dans le temps de la Pentecoſte du crime dont il eſt preuenu dans le Parlement.
M. le Duc de Briſſac, pourueu qu'il ſe purge dans le temps de la Pentecoſte du crime dont il eſt preuenu.
M. le Duc de Candalle.
M. le Duc de la Vallette.
M. le Duc de Hallewin.
M. le Comte de Tonnerre.
M. le Mareſchal D'Eſtrées.
M. de Vaubecourt.
M. de Senectere.
M. le Vicomte de Pompadour.
M. le Comte de la Marck-Bouillon.
M. le Marquis de Neelle.
M. le Marquis de Gordes.
M. le Comte de Lannoy.
M. le Marquis de Varennes.
M. le Mareſchal de Brezé.
M. le Comte de Braſſac.
M. le Mareſchal de Toyras.
M. le Comte de Noailles.
M. de Poyanne.
M. le Marquis de Foſſez.
M. le Marquis de Bourbonne.
M. le Vicomte de Polignac.
M. le Vicomte D'Arpajon.

M. le Marquis D'Alluye.
M. le Comte de Sault.
M. Pompée Frangipani.
M. le Comte D'Orual.
M. le Premier.
M. le Baron de Pont-Chasteau.
M. du Pont de Courlay.
M. de la Mesleraye.
M. de Villequier.
M. le Comte de Tournon.
M. de la Mailleraye.
M. le Comte de Thianges.
M. le Marquis D'Ambres.
M. le Comte de Parabere.
M. de Montcaurel.
M. le Marquis Entio Bentiuoglio, dont le rang est à regler.

Resolu au Chapitre tenu à Fontainebleau le cinquiesme iour de May 1633.

Signé LOVIS.

Et plus bas, DVRET.

Ladite publication estant faicte, sa Majesté deputa pour assister le lendemain à sa verification des preuues des Cheualiers nommez.

MESSIEVRS,
de Monbazon.
Marquis de Trainel.
Comte de Tresmes.
Marquis de Rambouillet.
Marquis de Nangis.
Souuré.
du Hallier.
de Rochefort.

Le Vendredy sixiesme du mois de May, Messieurs les Commandeurs deputez se trouuerent au logis de M. le Grand Aumosnier sur les sept heures du matin, où Messieurs les Officiers Commandeurs se rendirent pareilement. M. le Grand Aumosnier ayant pris la place au haut bout de la table, & tous les Cheualiers selon le rang du iour precedent, on commença à faire ouuerture & lecture des preuues de Noblesse, vie & mœurs de chasque Cheualier nommé, dont il fut tenu Registre par le Secretaire de l'Ordre, pour estre mis auec les autres Registres dudit Ordre. L'on commença par

la preuue

la preuue de M. le Garde des Seaux, puis par celle du Preuoſt & Maiſtre des Ceremonies, qui n'entrerent que lors qu'elles furent iugées, ne pouuant aſſiſter au iugement d'icelles.

La lecture & iugement deſdites preuures durerent iuſques à dix heures, & lors chacun ſe retira.

Le Vendredy enſuiuant trezieſme dudit mois, le Roy eſtant dans le cabinet de l'Oualle, fit Cheualiers ceux qui eſtoient nommez, ſans obſeruer aucun ordre, mais ſeulement ſelon qu'ils ſe preſentoient, les faiſant mettre à genoux, & leur frappant de ſon eſpée nuë ſur l'eſpaulle droicte, puis ſur la gauche, en diſant à chacun d'iceux l'vn apres l'autre. *De par Sainct Georges, & de par Sainct Michel, ie vous fais Cheualier.*

Le Samedy matin quatorzieſme dudit mois, le Roy ayant reglé les rangs & changé quelque choſe au Roolle des Cheualiers proclamez, le bailla au Preuoſt & Maiſtre des Ceremonies des Ordres, ſigné de ſa Majeſté, & contreſigné DVRET, pour faire attacher leurs Armes en l'ordre ſuiuant, auec commandement de ne mettre point celles des abſens, ſinon celles de Monſieur le Duc D'Orleans, & celles de M[rs] D'Elbeuf & de la Vieuuille, pour eſtre ces deux dernieres deſtachées de leurs places, & rompuës ſuiuant l'Arreſt.

PREMIEREMENT.

M. le Cardinal de Richelieu. page 4
M. le Cardinal de la Vallette. 5

PRELATS.

M. l'Archeueſque de Narbonne. 6
M. l'Archeueſque de Paris. 7
M. l'Archeueſque de Bourdeaux. 8

CHEVALIERS.

M. le Duc de Longueuille. 9
M. le Comte de Harcourt. 10
M. le Comte D'Alais. 11
M. de la Tremoille. 12
M. le Duc de Ventadour. 13

Le Samedy, premier iour de la Ceremonie.

M. le Duc de Hallewin. 15
M. le Duc de Briſſac. 16
M. le Duc de Candalle. 14

Le Dimanche ſecond iour.

M. le Duc de Briſſac. 16
M. le Duc de Candalle. 14
M. le Duc de Hallewin. 15

Le Lundy troiſieſme iour.

M. le Duc de Candalle.

M. le Duc de Hallewin. 15
M. le Duc de Brissac. 16
M. le Duc la Vallette. 17
M. le Comte de Tonnerre. 18
M. le Mareschal D'Estrées. 19
M. de Vaubecourt. 20
M. de Senectere. 21
M. le Vicomte de Pompadour. 22
M. le Marquis de Neelle. 23
M. le Marquis de Gordes. 24
M. le Comte de Lannoy. 25
M. le Marquis de Varennes. 26
M. le Mareschal de Brezé. 27
M. le Comte de Brassac. 28
M. le Mareschal de Toyras, duquel les Armes n'ont esté mises au lieu de la Ceremonie pour estre absent. 29
M. le Comte de Noailles. 30
M. de Poyanne. 31
M. le Marquis de Fossez. 32
M. le Marquis de Bourbonne. 33
M. le Vicomte de Polignac. 34
M. le Vicomte D'Arpajon. 35
M. le Marquis D'Alluye. 36
M. le Comte de Sault. 37
M. le Comte D'Orual. 38
M. le Premier. 39
M. le Baron de Pont-Chasteau. 40
M. du Pont de Courlay. 41
M. de la Mesleraye. 42
M. le Marquis de Mortemar. 43
M. de Villequier. 44
M. le Comte de Tournon. 45
M. de la Mailleraye. 46
M. le Comte de Thianges. 47
M. le Marquis D'Ambres. 48
M. le Comte de Parabere. 49
M. de Montcaurel. 50
M. de Liancourt. 51
M. de Sainct-Symon. 52

Le Sieur D'Acheres Preuost & Maistre des Ceremonies des Ordres, ayant receu le susdit commandement, fit attacher les Armes des Princes & Ducs desia Commandeurs, auec celles des nommez & retenus selon le rang de

leurs Duchez ſuiuant les Statuts de l'Ordre, & les Gentils-hommes ſelon le rang de leur promotion & nomination.

PREMIEREMENT.

Les Armes du Roy au deſſus de l'entrée proche ſa Chaiſe, ayant l'Autel de front.

Celles de Monſieur à la main droicte, du coſté du Roy.

Celles de Monſieur le Prince vis à vis, au coſté gauche.

M. le Comte, à droict.
M. de Longueuille, à gauche.
M. D'Elbeuf, à droict.
M. le Comte de Harcourt, à gauche.
M. le Comte D'Alais, à droict.
M. de la Tremoille, à gauche.
M. de Ventadour, à droict.
M. de Monbazon, à gauche.
M. de Rais, à droict.

Le premier iour.

M. de Hallewin, à gauche.
M. de Briſſac, à droict.
M. de Candalle, à gauche.

Le ſecond iour apres, M. de Rais.

M. de Briſſac, à gauche.
M. de Candalle, à droict.
M. de Hallewin, à gauche.

Le troiſieſme iour.

M. de Candalle, à gauche.
M. de Hallewin, à droict.
M. de Briſſac, à gauche.
M. de Chaulnes, à droict.
M. de la Vallette, à gauche.
M. D'Aumont, à droict.
M. le Marquis de Trainel, à gauche.
M. du Bellay, à droict.
M. de la Curée, à gauche.
M. de Bethune, à droict.
M. le Mareſchal de Sainct-Luc, à gauche.
M. le Comte de Treſmes, à droict.
M. de Rambouillet, à gauche.
M. le Vicomte de Brigueil, à droict.
M. le Marquis de Nangis, à gauche.
M. de Souuré, à droict.
M. du Hallier, à gauche.

M. le Marquis de la Vieuuille.
M. de Rochefort, à gauche.
M. le Comte de Tonnerre, à droict.
M. le Mareſchal D'Eſtrées, à gauche.
M. de Vaubecourt, à droict.
M. de Senectere, à gauche.
M. de Pompadour, à droict.
M. le Marquis de Neelle, à gauche.
M. le Marquis de Gordes, à droict.
M. le Comte de Lannoy, à gauche.
M. le Marquis de Varennes, à droict.
M. le Mareſchal de Brezé, à gauche.
M. de Braſſac, à droict.
M. de Noailles, à gauche.
M. de Poyanne, à droict.
M. de Foſſez, à gauche.
M. de Bourbonne, à droict.
M. de Polignac, à gauche.
M. D'Arpajon, à droict.
M. le Marquis D'Alluye, à gauche.
M. le Comte de Sault, à droict.
M. le Comte D'Orual, à gauche.
M. le Premier, à droict.
M. du Pont-Chaſteau, à gauche.
M. du Pont de Courlay, à droict.
M. de la Meſleraye, à gauche.
M. le Marquis de Mortemar, à droict.
M. de Villequier, à gauche.
M. de Tournon, à droict.
M. de la Mailleraye, à gauche.
M. de Thianges, à droict.
M. D'Ambres, à gauche.
M. de Parabere, à droict.
M. de Montcaurel, à gauche.
M. de Liancourt, à droict.
M. de Sainct-Symon, à gauche.

Proche de l'Autel à main droicte au deſſus du banc de M ies Prelats furent attachées les Armes de MM. les Cardinaux Duc de Richelieu, de Lion & de la Vallette, & au deſſus celles de Mrs les Archeueſques de Narbonne, de Paris, & de Bourdeaux.

Le Preuoſt & Maiſtre des Ceremonies ayant donné aduis au Roy que toutes choſes eſtoient preparées ſelon l'ordre que ſa Majeſté luy auoit donné.

donné. Sadite Majesté se rendit à deux heures apres midy dans le departement de la Reyne mere, où tous les Cheualiers, tant Cõmandeurs que Nouices se trouuerent aussi, & ledit Maistre des Ceremonies apres auoir faict marcher les trompettes, les tambours, les haut-bois, & les quatre Herauts deux à deux & le Roy d'armes de Frãce apres, fit passer l'Huissier de l'Ordre, puis le Heraut, & apres commença d'appeller le Secretaire de l'Ordre, puis le Grand Tresorier pour marcher ensemble, le Grand Tresorier à la droite, puis le Garde des Seaux, & en suitte tous les Cheualiers, à commencer au dernier, finissant à M. le Prince selon l'ordre cy-dessus, puis ledit Maistre des Ceremonies fut prendre sa place entre le Grand Tresorier & le Secretaire. Marchant en cet ordre ils passerent toute la terrasse & la salle des Gardes du Corps, & entrerent dans l'Eglise, où les Cheualiers Nouices se placerent sur vn banc à main gauche que le Maistre des Ceremonies leur auoit faict preparer tous d'vn costé, puis les Commandeurs prirent leurs places sur les hauts sieges à droicte & à gauche au dessous de leurs Armes.

Le Roy estant arriué & assis dans sa Chaise, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de Gesvres, commanda au Heraut de l'Ordre de detacher les armes de M^rs D'Elbeuf & de la Vieuuille, ce qu'il fit; & les ayant rompuës & foullées aux pieds, y attacha en la place par le commandement de sa Majesté deux tableaux noirs, auec ces inscriptions en lettres blanches.

Extraict des Registres de l'Ordre du Sainct Esprit.

LE Roy Chef, & Souuerain Grand-Maistre dudit Ordre seant audit Chapitre, De l'aduis de tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers y assistant, A declaré & declare les Duc D'Elbeuf & Marquis de la Vieuuille, degradez dudit Ordre, sans qu'à l'aduenir ils en puissent porter les marques, ny iouyr des honneurs, authoritez, & priuileges y appartenant. Et pour faire connoistre à la posterité leur felonnie & ingratitude: A ordonné & ordonne, que les tableaux de leurs Armes cy-deuant mises en l'Eglise des Augustins de Paris en seront leuez, & au lieu où la Ceremonie se faict presentement, seront lesdites Armes detachées d'auec celles des autres Commandeurs & Cheualiers, & en leurs places seront mis des tableaux noirs dans lesquels le dispositif du present Arrest sera inseré, qui demeurera attaché dans lesdits Augustins, au mesme lieu où estoient lesdits tableaux des Armes des susdits Duc D'Elbeuf & Marquis de la Vieuuille. Enjoint au Heraut dudit Ordre de tenir la main à l'execution du present Arrest. Prononcé audit Chapitre tenu à Fontainebleau le cinquiesme de May mil six cents trente-trois.

Cette execution faicte, le Roy commanda au Maistre des Ceremonies de sçauoir de M. le Cardinal Duc de Richelieu, s'il desiroit estre receu deuant Vespres ou apres, lequel fit responce que sa Majesté le receuroit s'il

luy plaisoit apres Vespres. De sorte que sadite Majesté commanda audit Maistre des Ceremonies de les faire dire; lesquelles estant acheuées, sa Majesté sortit de sa Chaise pour aller à celle qui luy estoit preparée deuant l'Autel, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de Gesvres comme dessus, marchant deuant sadite Majesté, l'Huissier, le Heraut, le Secretaire, le Grand Tresorier, & le Preuost & Maistre des Ceremonies au milieu, & plus derriere le Garde des Seaux de l'Ordre.

Le Roy estant dans sa Chaise, & ayant receu MM. les Cardinaux de Richelieu & de la Vallette, l'vn apres l'autre lisant chacun son serment, & receuant le cordon bleu & la Croix en la maniere qu'il se void dans les Statuts sans se mettre à genoux, mais s'inclinant seulement vn peu, fit venir les trois Prelats qui presterent le serment à genoux, & receurent le cordon, puis ostant leur Camail le Roy leur en mit vn, où la grande Croix de l'Ordre estoit attachée. Ce qu'estant faict, sa Majesté commanda au Maistre des Ceremonies d'aller querir Mrs de Longueuille, de Harcourt & D'Alais, pour estre receus ensemble Cheualiers, ce qu'il fit, prenant M. le Prince & M. le Comte pour leur seruir de parrains, & les faisant marcher entre eux deux, luy estant deuant les conduisit au Roy, lequel les faisant mettre à genoux fit prester le serment à M. de Longueuille pour tous trois, & les mesmes Ceremonies que l'on void prescriptes dans les Statuts, furent obseruées, puis s'en retournerent en leurs places de Nouices au mesme ordre qu'ils estoient venus. Apres le Maistre des Ceremonies prenant M^rs les Ducs de Rais & de Chaulnes pour parrains, fit marcher tous les Ducs Nouices cy-dessus nommez, entre eux deux, où estant deuant le Roy M. de la Tremoille presta le serment pour eux tous, & receurent le manteau & le collier de l'Ordre auec les Ceremonies accoustumées. Cela faict, le Roy commanda au Maistre des Ceremonies d'amener huict Gentils-hommes nommez, à chasque fois; ce qu'il fist, & prit pour parrains M^rs D'Aumont & de Trainel, qui en menerent encor huict autres, puis changea de parrains, & prit Mrs du Bellay & de Bethune qui acheuerent de conduire tout le reste des Cheualiers nommez, lesquels estans tous receus sa Majesté s'en retourna en sa place, conduite par tous les Officiers, & les derniers Cheualiers receus, au mesme ordre qu'elle estoit venuë en sa Chaise proche de l'Autel, puis chacun se retira sans garder aucun rang.

Le Dimanche matin iour de Pentecoste & quinziesme dudit mois de May, le Roy se rendit sur les neuf heures au mesme lieu d'où il estoit party le iour precedent, & apres que les Cheualiers furent arriuez, sa Majesté commanda au Preuost & Maistre des Ceremonies de faire marcher, ce qu'il fit au mesme ordre que le iour precedent, sinon des trois Ducs dont le rang est cy-dessus escrit pour les trois iours, puis estans tous arriuez à l'Eglise, & ayant pris leurs places aux hauts sieges, chacun au dessous de ses Armes. Le Roy estant arriué, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de

Gesvres comme il a esté remarqué cy-deuant, le Clergé chanta le *Veni Creator*, lequel estant finy ledit Clergé se disposa le premier d'aller à la Procession. M. le Cardinal de Lion Grand Aumosnier Officiant, & marchant accompagné de ses Acolites, Sous-Diacres & Diacres, fut suiuy de tout le corps de l'Ordre au mesme rang qu'ils esttoient entrez: Le Roy le dernier, accompagné de MM. les Cardinaux & Prelats, ladite Procession sortant par la porte du pauillon proche de l'Autel, & descendant le rampant du grand degré, puis remontant l'autre pour r'entrer par la salle des Gardes dans l'Eglise, où le Roy estant r'entré la Messe commença en Musique à deux Chœurs, sçauoir la Chapelle & la Chambre. L'Euangile estant dite, le Maistre des Ceremonies ayant le Heraut & l'Huissier deuant luy alla querir M. le Cardinal Duc de Richelieu, comme plus ancien Prelat, afin d'apporter les Euangiles à baiser au Roy, le conduisant ainsi à l'aller & au retour, puis se remit en sa place attendant l'Offerte, pour laquelle le Garde des Seaux & ledit Maistre des Ceremonies allerent à l'Autel, ayant deuant eux le Heraut & l'Huissier, afin d'aller querir l'Offrande du Roy, sçauoir ledit Garde des Seaux le cierge, pour le bailler à sa Majesté, & ledit Maistre des Ceremonies les trente-vn escu d'or autant que le Roy a d'années, pour les bailler à M. le Prince. Ce qu'estant faict, sa Majesté partit pour aller à l'Offerte, ayant deuant elle tous les Officiers, & portant elle-mesme son cierge, & apres elle M. le Prince portant l'argent, lequel il offrit en mesme temps que sa Majesté eut offert son cierge, puis tous les Officiers le reconduisirent en sa place. En suitte dequoy les Cheualiers allerent à l'Offerte deux à deux selon leurs rangs, les plus grands les premiers portant aussi chacun vn cierge auec vn escu y attaché, puis se remirent en leurs places au mesme ordre.

A l'Agnus Dei, le Preuost & Maistre des Ceremonies ayant deuant luy le Heraut & l'Huissier, partit pour aller querir M. le Cardinal Duc de Richelieu, afin d'apporter la Paix à baiser au Roy au mesme ordre qu'il auoit faict les Euangiles: Et le temps de la Communion estant venu, tous les Officiers marcherent deuant sa Majesté pour le conduire à la table, sadite Majesté estant suiuie de M. le Prince & de M. le Comte qui prirent les deux bouts de la nappe. M. le Prince le droict, & M. le Comte le gauche, tandis que sa Majesté communia, laquelle ayant communié par les mains de M. le Cardinal de Lion Grand Aumosnier officiant, se mit à genoux sur vn carreau, que le Maistre des Ceremonies luy auoit fait preparer proche de sa Chaise, & au mesme endroict où sadite Majestté auoit receu les Cheualiers le Samedy, pour voir communier tous lesdits Cheualiers & Officiers qui communierent chacun selon leur rang, les plus grands les premiers.

La Messe estant dite, toute la compagnie sortit au mesme ordre qu'elle estoit entrée, pour aller disner dans la salle du Bal où le festin estoit preparé, la table du Roy au haut de la salle proche la cheminée, & releuée plus

haute que les autres. Celle de MM. les Cardinaux & Prelats à la main droite de sa Majesté, & celle des Commandeurs Cheualiers & Officiers à sa main gauche. Lesdits Cheualiers se mirent aussi au dessous desdits Cardinaux & Prelats du mesme costé, apres que les premieres places furent remplis au haut bout. Du costé gauche & apres les Cheualiers, se mirent le Preuost & Maistre des Ceremonies, le Grand Thresorier & le Secretaire. M. de Bullion Garde des Seaux ayant supplié le Roy de l'en dispenser, estant à remarquer qu'ils estoient tous assis d'vn costé de la table ainsi qu'aux Religions.

Apres auoir disné & assisté aux graces du Roy, chacun se retira chez soy iusques sur les trois heures, que tous les Cheualiers & Officiers se rendirent au mesme lieu d'où ils estoient partis le matin, tous vestus de noir auec leurs grands manteaux de dueil, & le Roy vestu de violet. Estans tous arriuez le Maistre des Ceremonies les fit marcher en leurs rangs pour aller à Vespres, qui furent dictes des Trespassez, & n'y eut autre ceremonie, sinon qu'estans acheuées, toute la compagnie reconduisit le Roy en sa chambre au mesme ordre qu'elle estoit venuë.

Le Lundy seiziesme dudit mois sur les huict heures du matin la Chapelle ardente estant preste, & le Maistre des Ceremonies ayant fait attacher toutes les Armes des Cheualiers decedez depuis la derniere creation, alla aduertir le Roy que tout estoit prest, & qu'il pourroit partir quand il luy plairoit, & lors sa Majesté se rendit au mesme lieu que les iours precedens, où toute la compagnie l'alla trouuer auec les mesmes habits que ceux du Dimanche au soir, & partirent ainsi tous au mesme ordre qu'ils auoiët fait ledit iour. Le Roy estant arriué, la Messe des Morts commença. M. l'Archeuesque de Narbonne Officiant, & n'y eut aucune ceremonie iusques à l'offerte, pour laquelle M. le Garde des Seaux & le Maistre des Ceremonies allerent à l'Autel au mesme ordre que le iour precedët prendre le cierge du Roy, & vn escu seulement. M. le Garde des Seaux baillant le cierge au Roy, & ledit Maistre des Ceremonies l'escu à M. le Prince, qui accompagna sa Majesté comme le iour de deuant. Sadite Majesté ayant aussi deuant elles tous les Officiers qui la reconduisirent en sa chaise, puis tous les Cheualiers allerent deux à deux à l'Offerte, apres que le Maistre des Ceremonies leur eust faict bailler à chacun vn cierge, où estoit attaché l'escusson de leurs Armes, n'y ayant que le Roy ce iour-là qui donna vn escu. Le reste de la Messe fut sans ceremonie, n'y ayant point de Paix à baiser, mais aussi tost qu'elle fut dicte, M. l'Archeuesque de Narbonne auec ses Acolites, Sous-Diacres, & Diacres vint deuant la Chapelle ardente, y iettant de l'eau benite, & disant vn *De profundis*, auec l'Oraison des Morts, & particulierement pour le feu Roy Henry III. Instituteur de l'Ordre; puis chacun se retira, conduisant le Roy comme le iour precedent, & ainsi finit la Ceremonie.



EXPLICATION DE LA PREMIERE FIGVRE *de la ceremonie faite à Fontainebleau, à la reception des Cheualiers du ſainct Eſprit.*

DISPOSITION de l'ordre tenu au marcher, tant de Mrs les Cheualiers Commandeurs, que des Nouices, lors qu'ils ſortirent du departement de la Reyne Mere, où ils eſtoient tous aſſemblez.

A. La porte par où ils ſortirent, en cheminant le long de la terraſſe, marquée B. & entroient à la porte, marquée C. & de là au lieu où ils furent furent faits Cheualiers.
D. Les Trompettes, qui marchoient les premiers.
E. Les Tambours.
F. Les Fifres & Hauts-bois.
G. Quatre Herauts d'Armes, marchant deux à deux.
H. Le Roy d'Armes de France, marchant ſeul.
I. Le Sr de Bourg-neuf, Huiſſier de l'Ordre, marchant ſeul.
K. Le Sr du Pont, Heraut de l'Ordre, marchant ſeul.
L. Trois Officiers de l'Ordre enſemble, à ſçauoir Mrs d'Acheres, Preuoſt & Maiſtre des Ceremonies, Bouthillier, grand Threſorier, & Duret-Chevry, Secretaire.
M. M. de Bullion, Garde des Seaux de l'Ordre, marchant ſeul.
N. Mrs les Cheualiers Nouices, marchant deux à deux, chacun en ſon rang.
O. Mrs les Commandeurs, marchant auſſi deux à deux, chacun à ſon rang.
P. Le Roy, marchant ſeul; la queuë de ſon manteau, portée par M. le Marquis de Geſvres, & derriere ſa Majeſté M. le Cardinal, Duc de Richelieu, ſeul; vn Aumoſnier portant ſa queuë.

Explication de la ſeconde figure.

DISPOSITION de la Chappelle preparée en la Salle de la Belle Cheminée, pour la reception de Mrs les Cheualiers.

A. Lieu où le Roy eſtoit durant les Veſpres, ayant à coſté de luy M. le Comte, & derriere M. le Marquis de Geſvres; ſon Confeſſeur à droict, & cinq de ſes Aumoſniers à gauche.
B. Les bancs à droit & à gauche, où eſtoient aſſis Mrs les Commandeurs.
C. Autre banc, où eſtoient aſſis les Nouices qui deuoient eſtre faits Cheualiers.
D. M. de Bullion, Garde des Seaux de l'Ordre.
E. Trois Officiers de l'Ordre, à ſçauoir Mrs d'Acheres, Bouthillier, & Duret, celuy-cy eſtant à la gauche dudit Sr d'Acheres, & celuy-là à ſa droite.
F. Le Sr du Pont, Heraut de l'Ordre.

G. Le Sr de Bourg-neuf, Huissier de l'Ordre.
H. M. le Cardinal, Duc de Richelieu.
I. M. le Cardinal de la Vallette.
K. Derriere MM. les Cardinaux il y auoit deux bancs, en l'vn desquels estoient M^rs les Archeuesques de Narbonne, de Paris, & de Bourdeaux ; & en l'autre derriere eux estoient les Euesques d'Aire, & d'Orleans.

Et derriere ceux-cy estoient les Aumosniers de M^rs les Prelats.

K. M. le Cardinal de Lion, Grand Aumosnier, qui officia.
L. L'Abbé d'Espierres, Diacre.
M. L'Abbé de Pontigny, Sous-Diacre.
N. Le lieu d'où on apportoit les manteaux des nouueaux Cheualiers.
O. La Musique de la Chambre.
P. Lieu où estoit le Roy, lors qu'il donnoit l'Ordre aux Cheualiers.
Q. M. de Bullion, tenant le liure, sur lequel il faisoit faire le serment à chacun des Cheualiers Nouices, auparauant que de receuoir le Collier des mains de sa Majesté.
R. M. Bouthillier, qui presentoit les Colliers à sa Majesté à mesure qu'elle les donnoit à chaque Cheualier.
S. Le Heraut de l'Ordre.
T. L'Huissier de l'Ordre.
V. M. Duret-Chevry, Secretaire de l'Ordre.
X. M. le Marquis de Gesvres.
Y. La Reyne, accompagnée de Mes-Dames la Comtesse de Soissons, Duchesses de Longueville, de Monbazon, de Rohan, & autres Dames.
Z. Les filles de la Reyne.

A l'opposite de l'eschaffaut de la Reyne il y en auoit vn autre où estoient M^rs les Ambassadeurs, M. Seguier, Garde des Seaux de France, M^rs les Conseillers & Secretaires d'Estat, M^rs les Maistres des Requestes, M^rs des Finances, Madame la Garde des Seaux, & les femmes de M^rs les Officiers de l'Ordre.

Explication de la troisiesme figure.

L'ORDRE ou disposition du Festin qui fut fait la Salle du Bal par le Roy à M^rs les Cheualiers apres leur creation.

A. La Table de sa Majesté, où il estoit seul, & seruy par les cent Suisses de sa Garde.

Aux deux costez de la Salle estoient deux grandes Tables de la longueur d'icelle, où estoient assis M^rs les Cheualiers tous d'vn costé, en l'ordre qu'on les voit representez dans la figure: Au haut bout de celle du costé droit de sa Majesté estoit assis M. le Cardinal, Duc de Richelieu, & apres luy les autres Ecclesiastiques, chacun en leur rang, tous seruis par lesdits cent Suisses, ausquels toutes les viandes qu'on desseruit furent données, selon la coustume pratiquée en pareille ceremonie.

Fig. 3.



A Paris Chez Melchior Tauernier Graueur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Doulces demeurant en l'isle du Pallais sur le Quay qui regarde la Megiserie.

A Bosse In. — *Disposition du Festin fait par sa Majesté a M.rs les Cheualliers apres leurs Creations faitte a Fontaine blau le 14.me May 1633. Auec Priuilege du Roy.* — et Fecit

Back of
Foldout
Not Imaged



A Paris Chez Melchior Tauernier Graueur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Doulces demeurant en l'isle du Pallais sur le Quay qui regarde la Megisserie.

Disposition a la Seeance tenue a Fontaine-bleau a la Creation de Mrs les Cheualliers faite le 14me May 1633 Auec Priuilege du Roy

Back of
Foldout
Not Imaged

Fig. 1



A Paris Chez Melchior Tauernier Graueur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Doulces demeurant en lisle du Pallais sur le Quay qui regarde la Megisserie.

Bosse Fecit

L'Ordre et disposition du Marcher de Mrs. les Cheualliers lors quilz furent Creez a Fontaine-bleau le 14. May 1633. auec Priuilege du Roy.

Back of
Foldout
Not Imaged



LOVIS LE IVSTE Treziesme du nom Roy FRANCE & de NAVARRE, fils de HENRY LE GRAND Quatriesme du nom aussi Roy de FRANCE & de NAVARRE & de MARIE DE MEDICIS, & mary d'ANNE D'AVSTRICHE fille aisnée de Philippes Troisiesme Roy d'Espagne, & de Marguerite d'Austriche.

Porte deux Escussons ioints & accollez. Le premier d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe, qui est celuy des Armes de France. Le second de gueulles aux doubles chaisnes d'or, posées en orle, pal, fasce, bande & barre, qui est celuy des Armes de Nauarre, que quelques-vns par erreur blasonnent, vn rais d'escarboucle accollé & pommeté d'or.

Supports, ou Tenans. Deux Anges, l'vn à droict reuestu d'vne cotte d'armes d'azur semée de Fleurs de lys d'or, l'autre à gauche aussi reuestu d'vne cotte aux Armes de Nauarre blasonnées cy-dessus.

Cimier vne double Fleur de lys d'or.

GRAND AVMOSNIER DE FRANCE.



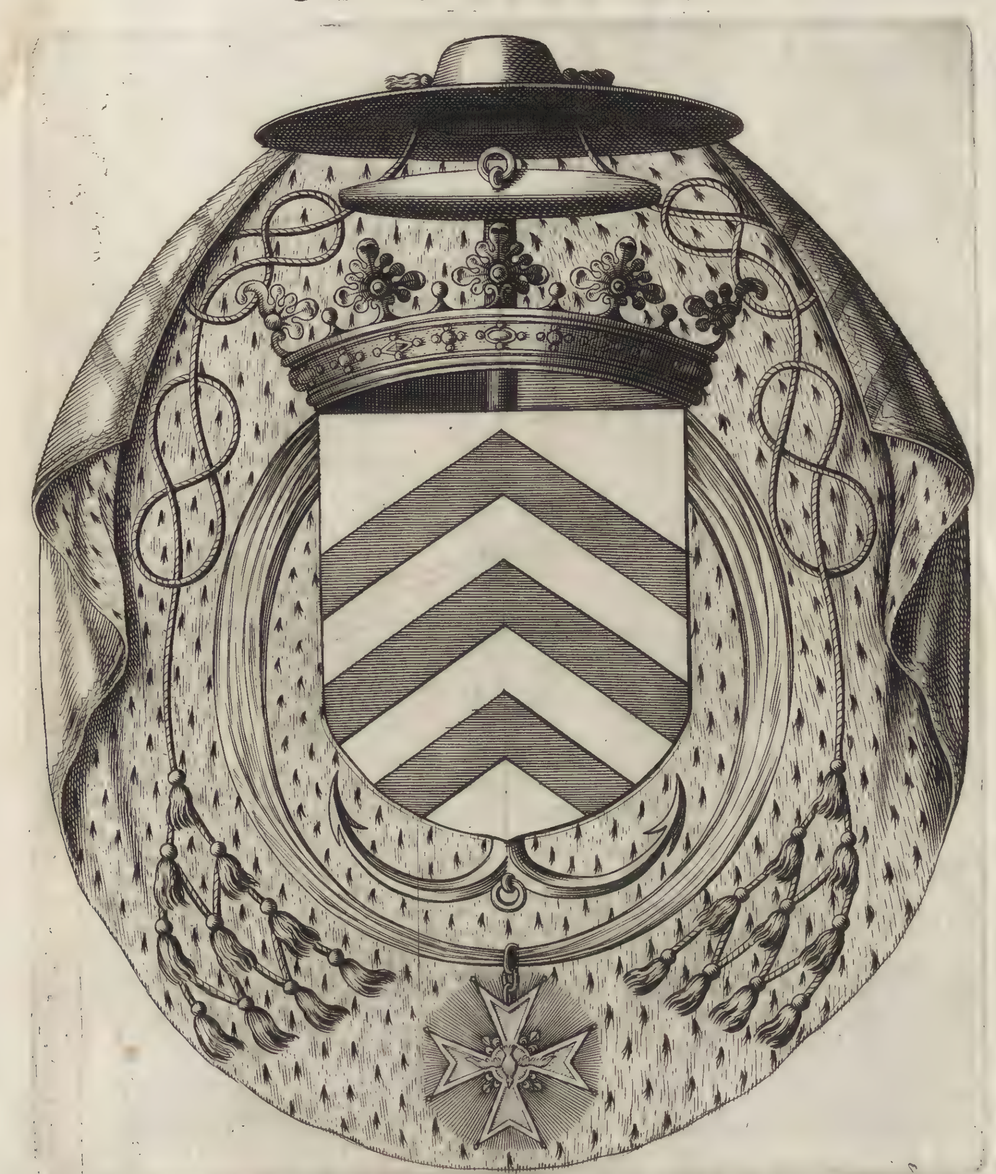
EMINENTISSIME ALPHONCE-LOVIS DV PLESSIS de Richelieu, Cardinal, Archeuesque & Comte de Lion, Primat des Gaulles, & Grand Aumosnier de France, par la demission d'Eminentissime François Cardinal de la Rochefoucaud, de laquelle charge il presta le serment entre les mains du Roy à Sainct Germain en Laye le Mercredy 24. Mars 1632. Il est frere aisné de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu.

Porte comme mondit seigneur l'Eminentissime Cardinal son frere, cy-apres feuillet 4.

S'ENSVIVENT LES NOMS ET ARMES DES COMMANDEVRS ET CHEVALIERS DE L'ORDRE DV S. ESPRIT.

Creez à Fontainebleau, le 14. iour de May 1633. veille de la Pentecoste.

MONSEIGNEVR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEV.

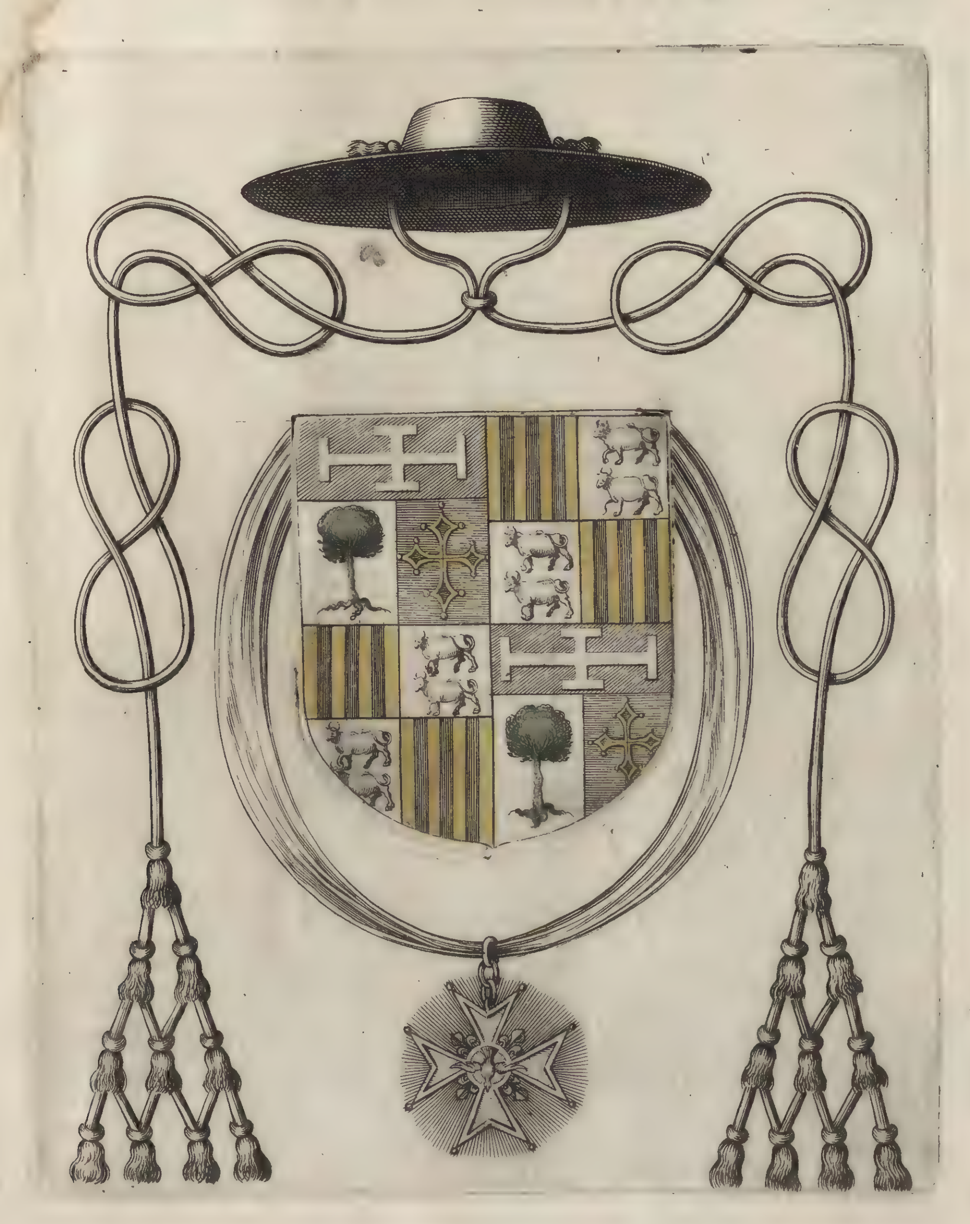


EMINENTISSIME ARMAND-IEAN DV PLESSIS, Cardinal Duc de Richelieu Pair de France, Grand Maiſtre, Chef & Superintendant General de la nauigation & commerce de France, Gouuerneur de Bretagne, fils de François du Pleſſis, quatrieſme du nom Seigneur de Richelieu, de Beçay & de la Veruoliere, Cheualier des Ordres du Roy, Conſeiller en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, & Capitaine des gardes du corps de ſa Majeſté, & de Suzanne de la Porte.

Porte d'argent à trois cheurons de gueulles, qu'aucuns blaſonnent à vn cheuron de trois pieces.

Ses Armes ſont decorées d'vne Anchre qui les ſouſtient, poſée droicte ſous l'eſcu, pour marque de ſa dignité de Superintendant General de la nauigation & commerce de France.

MONSEIGNEVR LE CARDINAL DE LA VALLETTE.



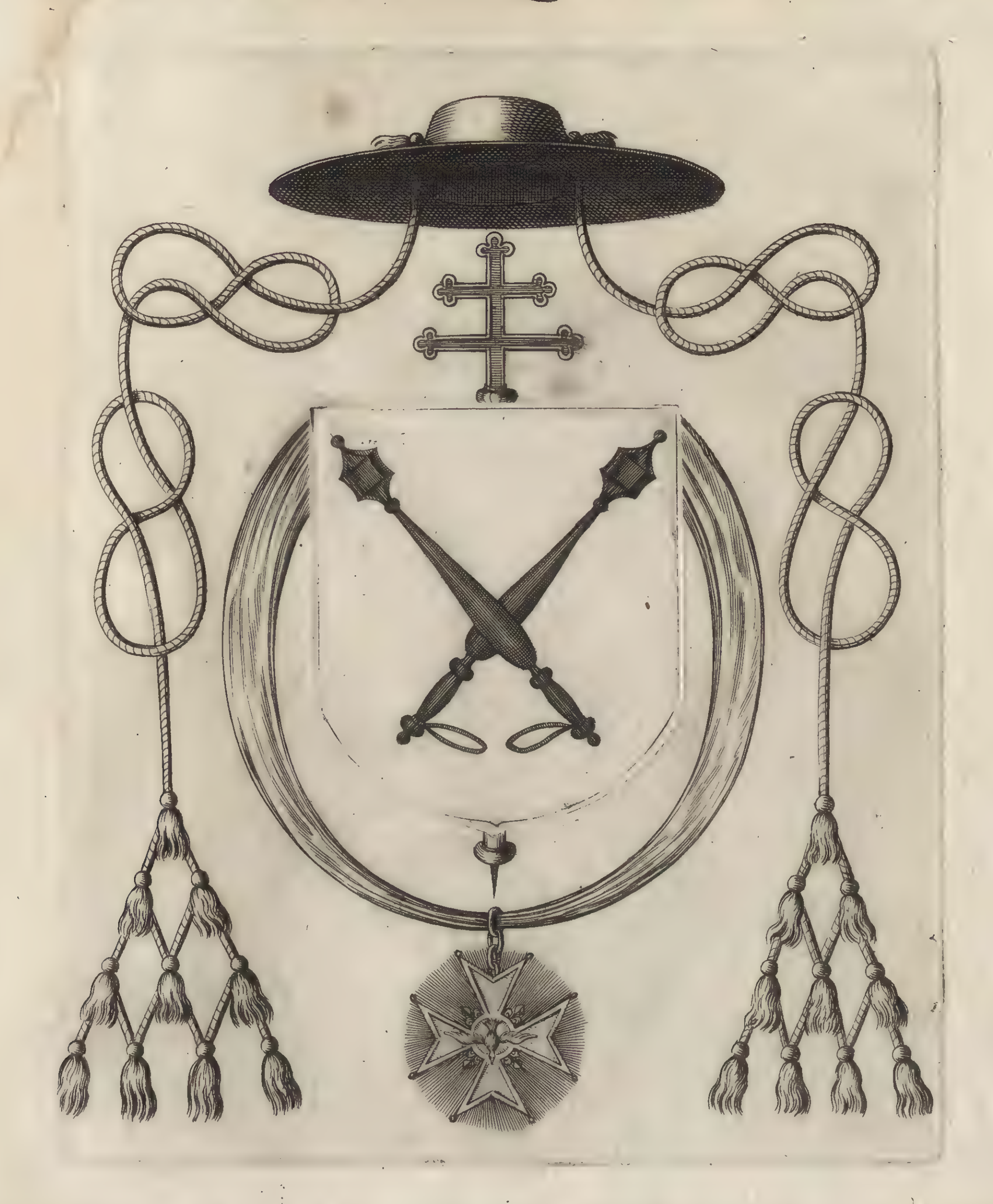
EMINENTISSIME LOVIS CARDINAL DE LA VALETTE, fils de Iean-Louis de Nogaret & de la Vallette, Duc d'Espernon Pair de France, Cheualier des Ordres du Roy Gouuerneur de Guyenne, & de Marguerite de Foix, de Candalle.

Porte escartellé au premier & quatriesme, party & coupé en chef, le premier party d'argent à l'arbre de sinople, qui est Nogaret, le second party de gueulles a la Croix vuidée & pommetée d'or qui est Tholose. Le chef de gueulles a la Croix potencée d'argent. Au deuxiesme & troisiesme cartier, escartellé: le premier & quatriesme d'or a trois pals de gueulles qui est Foix, le deuxiesme & troisiesme d'or a deux vaches passantes de gueulles posées l'vne sur l'autre, accornées, accollées & clarinées d'azur qui est Bearn.



CLAVDE DE REBE' Archeuesque & Primat de Narbonne, Conseiller au Conseil d'Estat du Roy, & President nay des Estats generaux de la Prouince de Languedoc, fils de Claude de Rebé Cheualier Seigneur dudit Rebé & de Thisy, Baron d'Amplepuis & de Chauaigny le lombard, & de Ieanne de Mezé.

Porte escartellé au premier & quatriesme, d'or a trois merlettes de sable, deux en chef & vne en pointe, qui est de Rebé, au deuxiesme & troisiesme, d'or a la fasce ondée de gueulles qui est de la Liegue, sur le tout de gueulles a trois cheurons d'argent, qui est de Fauerges.



IEAN-FRANCOIS DE GONDY Premier Archeueſque de Paris, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & Maiſtre de ſa Chapelle, fils d'Albert de Gondy Duc de Rais, Pair & Mareſchal de France, Cheualier des deux Ordres, & de Claude-Catherine de Clermont.

Porte d'or a deux Maſſes d'Armes de ſable paſſées en ſautoir, liées de gueulles par embas.



HENRY D'ESCOVBLEAV Archeuesque de Bourdeaux, Primat d'Aquitaine, Conseiller du Roy en ses Conseils, fils de François D'Escoubleau Seigneur de Sourdis & de Iouy, Cheualier des Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Estat, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Premier Escuyer de la grande Escuyrie de sa Majesté, & d'Isabeau Babou de la Bourdaisiere.

Porte party d'azur & de gueulles a la bande d'or bronchant sur le tout.





HENRY D'ORLEANS Duc de Longueuille & d'Estouteuille, Pair de France, Souuerain de Neuf-chastel en Suisse, Comte de Dunois, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Normandie, fils de Henry D'Orleans I. du nom Duc de Longueuille & d'Estouteuille, Souuerain de Neuf-chastel, Comte de Dunois & de Tancaruille, Prince de Chastellaillon, Baron de Partenay Vouuant, Meruant, & Seigneur de Monstrueil-bellay, Cheualier des deux Ordres, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Picardie & pays reconquis, & de Catherine de Gonzague & de Cleues, lequel a espousé Louise de Bourbon fille de Charles Comte de Soissons, & d'Anne de Montafié.

Porte d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe, au lambel d'argent a trois pendans posé en chef a vn baston aussi d'argent mis en bande.

Supports. Deux Anges au naturel.

Cimier vne double Fleur de lys d'or.



HENRY DE LORRAINE Comte de Harcourt, fils de Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conſeiller en ſon Conſeil d'Eſtat, Capitaine de cent hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Marguerite Chabot.

Porte party de trois & coupé d'vn qu'on dit eſcartellé de huict cartiers. Au premier faſcé d'argent & de gueulles de huict pieces, qui eſt de Hongrie. Au 2. d'azur ſemé de Fleurs de lys d'or au lambel a trois pendans de gueulles mis en chef, qui eſt de Naples-Sicile. Au 3. d'argent a la croix potencée d'or, accompagnée ou cantonnée de quatre croiſettes auſſi d'or, qui eſt de Hieruſalem. Au 4. d'or a quatre palz de gueulles, qui eſt d'Arragon. Au 5. & premier de la poinre ſemé de France, a la bordure de gueulles, qui eſt d'Anjou. Au 6. d'azur au lyon contourné d'or couronné & armé de gueulles, qui eſt de Gueldres. Au 7. d'or au lyon de ſable lampaſſé de gueulles, qui eſt de Flandres. Au 8. & dernier d'azur a deux bars addoſſez d'or ſemé de croix recroiſettées au pied fiché auſſi d'or, qui eſt de Bar. Sur le tout d'or a la bande de gueulles chargée de trois allerions d'argent, qui eſt Lorraine. Le grand Eſcu briſé en chef d'vn lambel a trois pendans de gueulles, ſoubs-briſé d'vne bordure de gueulles chargée de huict beſans d'or.

Supports. Deux Aigles de ſable chargées en l'eſtomac d'vne croix recroiſée d'or, qu'on appelle vulgairement Croix de Lorraine.

Cimier vne demie Aigle de meſme.



LOVIS DE VALOIS Comte d'Alais, Colonnel General de la Caualerie legere de France, fils de Charles de Valois Duc d'Angoulesme, Pair de France, Comte d'Auuergne, aussi Colonnel General de la Caualerie legere de France, & de Charlotte de Montmorency, lequel a espousé Henriette de la Guiche.

Porte d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe au baston raccourcy d'or posé en bande.

Supports.

Cimier.



HENRY SEIGNEVR DE LA TREMOILLE Duc de Thouars, Pair de France, Prince de Talmont, Comte de Laual, fils de Claude aussi Seigneur de la Tremoille Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Guines & de Taillebourg, Baron de Suilly, l'Isle-Bouchard, Berrie & Mauleon, & de Charlotte de Nassau, lequel a pour femme Marie de la Tour fille aisnée de Henry de la Tour Duc de Bouillon, Mareschal de France.

Porte escartellé au premier d'or au cheuron de gueulles, accompagné de trois Aigles d'azur, deux en chef & vne en pointe, qui est de la Tremoille. Au 2. d'azur a trois Fleurs de lys d'or. 2. 1. qui est France pur. Au 3. d'azur a trois Fleurs de lys aussi d'or au baston de gueulles pery en bande, qui est de Bourbon. Au 4. d'or a la Croix de gueulles chargée de cinq coquilles d'argent, & accompagnée de Seze alerions d'azur, qui est de Laual.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier vne teste d'Aigle d'azur becquée d'or.



CHARLES DE LEVIS Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant General pour le Roy au gouuernement de Languedoc, fils de Anne de Leuis aussi Duc de Ventadour, Pair de France, Comte de la Voute, Baron de Donzenac, de Boussac, Roche en Renier, Annonay, Cornillon & Vauuert, Conseiller du Roy en ses Conseils, Cheualier de ses Ordres, Lieutenant General pour sa Majesté au susdit pays de Languedoc, & de Marguerite de Montmorency.

Porte escartellé. Au premier bandé d'or & de gueulles de six pieces, qui est de Villars en Bresse. Au 2. d'or a trois cheurons de sable, qui est de Leuis. Au 3. de gueulles a trois trois Estoilles d'or, deux en chef & vne en pointe, qui est d'Anduze. Au 4. d'argent au lyon de gueulles, qui est de Layre. Sur le tout eschiqueté d'or & de gueulles, qui est de Ventadour.

Supports.

Cimier.



HENRY DE FOIX DE LA VALLETTE Duc de Candalle, Pair de France, Prince de Buch, frere aiſné de Monſeigneur l'Eminentiſſime Cardinal de la Vallette.

Porte eſcartellé, contreſcartellé. Au premier grand cartier eſcartellé de gueulles au chaſteau d'or, qui eſt de Caſtille, & d'argent au lyon de gueulles, qui eſt de Leon. Le 2. grand cartier eſcartellé de gueulles aux armes de Nauarre blaſonnées cy-deuant, & d'or à quatre palz de gueulles flanché d'argent a deux Aigles de ſable, qui eſt d'Arragon-Sicile. Au 3. grand cartier eſcartellé, d'azur a trois Fleurs de lys d'or. 2. 1. & de gueulles tout plain, qui eſt France & Albret. Au 4. grand cartier party le premier ſemé de France au baſton mis en bande componné d'argent & de gueulles de huict pieces, qui eſt d'Eureux contreparty de Nogaret & de Tholoſe, blaſonnez cy-deuant, au chef de gueulles a la croix potencée d'argent, ſur le tout deſdits grands cartiers eſcartellé des Armes de Foix & Bearn, auſſi blaſonnées cy-deuant.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier vne teſte d'Aigle naturelle.



CHARLES DE SCHOMBERG Duc de Hallewin, Pair de France, Colonnel des Reiſtres, Mareſchal des trouppes Allemandes, & Gouuerneur de Languedoc, fils de Henry de Schomberg Comte de Nantueil, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conſeiller en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ſes Ordonnances, Gouuerneur de la Marche, Lieutenant general pour ſa Majeſté en Limoſin, Colonnel de quinze cens cheuaux Reiſtres, Mareſchal de camp general des Allemans ſeruans en France, Mareſchal de camp és Armées de France; Surintendant des Finances, Mareſchal de France, Gouuerneur du Languedoc, & de Françoiſe D'Eſpinay, heritiere dudit lieu en Bretagne, lequel a pour femme Anne de Hallewin.

Porte d'or au lyon coupé, le haut de gueulles & le bas de ſinople.

Supports, deux lyons des Armes de la Maiſon.

Cimier vn lyon naiſſant de meſme.





FRANCOIS DE COSSE' Duc de Briſſac, Pair & Grand Panetier de France, Lieutenant general pour le Roy en Bretagne, fils de Charles de Coſſé, Comte, puis Duc de Briſſac, Pair & Mareſchal de France, Cheualier des deux Ordres, Gouuerneur de Bretagne, & de Iudith d'Acigné.

Porte de ſable a trois faſces dentellées d'or par embas, que quelques-vns blaſonnent feuilles de Scies.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier vne demie Aigle de meſme.



BERNARD DVC DE LA VALLETTE Pair & Colonnel General de France, Comte de Senlis, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en ſes Ville, Citadelle, Pays & Eueſché de Mets, frere de M. le Duc de Candalle, lequel a eſté marié auec Gabrielle legitimée de France, fille du feu Roy Henry le Grand & de Henriette de Balſac.

Porte eſcartellé. Le premier cartier eſcartellé des Armes de Caſtille & de Leon blaſonnées cy-deuant, & party de celles d'Arragon auſſi blaſonneés cy-deſſus. Le 2. grand cartier party des Armes de Nauarre & de celles d'Arragon-Sicile. Le 3. grand cartier auſſi party le premier, faſcé d'or & de ſable de huict pieces à la demie couronne ou crancelin de ſinople poſé en bande, qu'aucuns blaſonnent vne eſcharpe de ruë bronchant ſur le tout, qui eſt de Saxe. Le 2. party d'or plain, qui eſt de Bourdeaux-Puypaulin. Le 4. grand cartier eſcartellé d'azur à la faſce d'or, accompagnée de trois teſtes de lyons de meſme, deux en chef & vne en pointe, qui eſt de Poll en Angleterre, & d'azur à la bande d'argent chargée de trois vols de ſable, qui eſt de Suffolc-Candalle au meſme pays, contreſcartellé de Foix & de Bearn. Sur le tout des grands cartiers, les Armes de Nogaret parties, & coupées en chef cy-deſſus blaſonnées.

Supports, deux lyons naturels.

Cimier vne teſte d'Aigle naturelle.



CHARLES-HENRY COMTE DE CLERMONT & de Tonnerre, Marquis de Cruſy, Premier Baron, Conneſtable & grand Maiſtre hereditaire du Dauphiné, Baron d'Ancy le franc, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ſes Ordonnances, fils de Henry Baron de Clermont en Viennois, Vicomte de Clermont en Trieues & de Tallart, Premier Baron du Dauphiné; Lieutenant general pour le Roy en Bourgongne, Bailly d'Auxerre, & de Diane de la Marck, lequel de Catherine D'Eſcoubleau de Sourdis ſa femme, a eu pluſieurs enfans, dont l'aiſné nommé François porte la qualité de Comte de Clermont, & eſt Maiſtre de camp du Regiment de Piedmont.

Porte de gueulles a deux clefs d'argent paſſées en ſautoir.

Supports, deux lyons d'or, l'vn tenant vn guidon des Armes de France, & l'autre vn de celles du Dauphiné.

Cimier, vne Thiare papalle d'or.



FRANCOIS-ANIBAL D'ESTREES Seigneur dudit lieu, Marquis de Cœuures, Premier Baron & Seneſchal de Boullonois, Mareſchal de France, fils de Antoine Seigneur d'Eſtrées & de Cœuures, Premier Baron & Seneſchal de Boullonois, Cheualier des deux Ordres, Gouuerneur de la Fere, Grand-Maiſtre de l'Artillerie de France, & de Françoiſe Babou de la Bourdaiſiere, lequel a eſpouſé Marie de Bethune.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. d'argent fretté de ſable de ſix pieces, au chef d'or chargé de trois merlettes de ſable, qui eſt d'Eſtrées. Au 2. & 3. d'or au lyon d'azur couronné & lampaſſé de gueulles, qui eſt de la Cauchie ou Chauſſée en Boullonois.

Supports.

Cimier.



IEAN DE NETTANCOVRT Seigneur de Vaubecourt, Baron d'Orne & de Choiſeul, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Mareſchal de ſes camps & armées, Gouuerneur de Chaalons, fils de Iean de Nettancourt auſſi Seigneur de Vaubecourt & d'Vrſulle de Hauſſonuille, lequel de Catherine de Sauigny ſa femme a eu Nicolas de Nettancourt, Baron dudit Hauſſonuille, marié auec Charlote de Vergeur, fille de Charles Baron de Vergeur, Comte de ſainct Souplet, Bailly & Seneſchal de Vermandois, & de Ieanne de Fleurigny.

Porte de gueulles au cheuron d'or.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier vne teſte de chien d'or collettée de gueulles.



HENRY DE SENETERRE, Lieutenant du Roy en Champagne, fils de François Seigneur de Seneterre & de la Ferté-nabert, Cheualier des deux Ordres du Roy, & de Ieanne de Laual, qui a pour femme Marguerite de la Chaſtre, de laquelle il a eu trois enfans, dont l'aiſné nommé Henry comme luy, a eſpouſé Charlote des Boues de Coutenan.

Porte d'azur à cinq fuſées d'argent poſées en faſce.

Supports, deux Lyons naturels.

Cimier, vne teſte de Cerf au naturel, briſée d'vne gerbe de bled d'or.



PHILIBERT VICOMTE DE POMPADOVR, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & ſon Lieutenant general au gouuernement de Limoſin, fils de Louis auſſi Vicomte de Pompadour, & de Peronne de la Guiche, lequel eſt marié auec Marie Fabry, ſœur de Madelene Fabry, femme de M. Pierre Seguier, Garde des Seaux de France.

Porte d'azur à trois Tours d'argent maçonnées de ſable, deux en chef, & vne en pointe.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier, vne teſte d'Amazone au naturel, pennachée d'argent & d'azur.

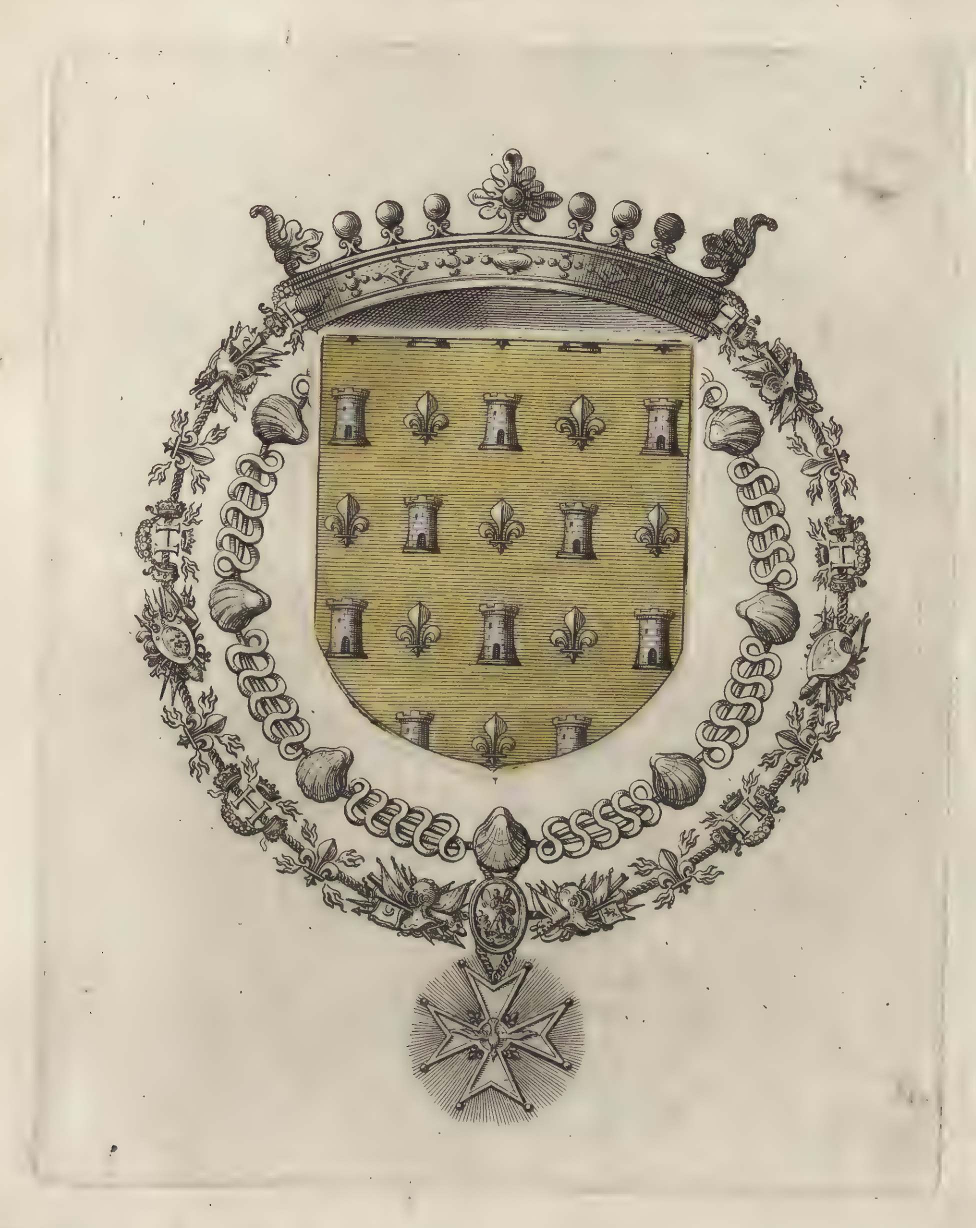


RENE' DE LAVAL, DIT AVX-ESPAVLLES, Marquis de Neelle, Mareſchal des camps & armées de France, Gouuerneur des Ville, Chaſteau & Citadelle de la Fere, fils de François Aux-Eſpaulles, Cheualier, Seigneur de Pizi & de Preſles, & de Gabrielle de Laual, Marquiſe de Neelle, qui a eſté marié auec Marguerite de Montluc.

Porte d'or à la croix de gueulles, chargée de quatre coquilles d'argent, & d'vne Fleur de lys d'or en cœur, cantonnée de ſeize alerions d'azur, qui ſont les Armes de la Maiſon de Laual, & la Fleur de lys celles de la Maiſon des Eſpaulles, de laquelle eſtoit le feu Seigneur de ſaincte Marie du Mont en Normandie.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier, vne demie Aigle auſſi d'or.



GVILLAVME DE SIMIANE, Marquis de Gordes, Conſeiller d'Eſtat, Gouuerneur de la Ville & Citadelle du Pont ſainct Eſprit, & Premier Capitaine des gardes du corps, fils de Balthazard de Simiane Seigneur de Gordes, & d'Anne de ſainct Marcel-d'Auançon, lequel a eſpouſé Marguerite de Ponteues, fille de feu M. le Comte de Carces en Prouence.

Porte d'or ſemé de Tours & de Fleurs de lys d'azur.

Supports.

Cimier.



CHARLES COMTE DE LANNOY, Seigneur de la Boissiere, Premier Maistre d'Hostel du Roy, Gouuerneur de Monstreul, fils de Christophle de Lannoy, aussi Seigneur de la Boissiere & de Brunay, Gouuerneur de la Ville & Citadelle d'Amiens, & de Charlote de Villers-sainct-Pol, qui a espousé Anne D'Aumont de Chappes.

Porte d'argent à trois lyons de sinople couronnez d'or, armez & lampassez de gueulles, deux en chef, & vn en pointe.

Supports, deux Licornes d'argent.

Cimier, vne teste de Licorne aussi d'argent.

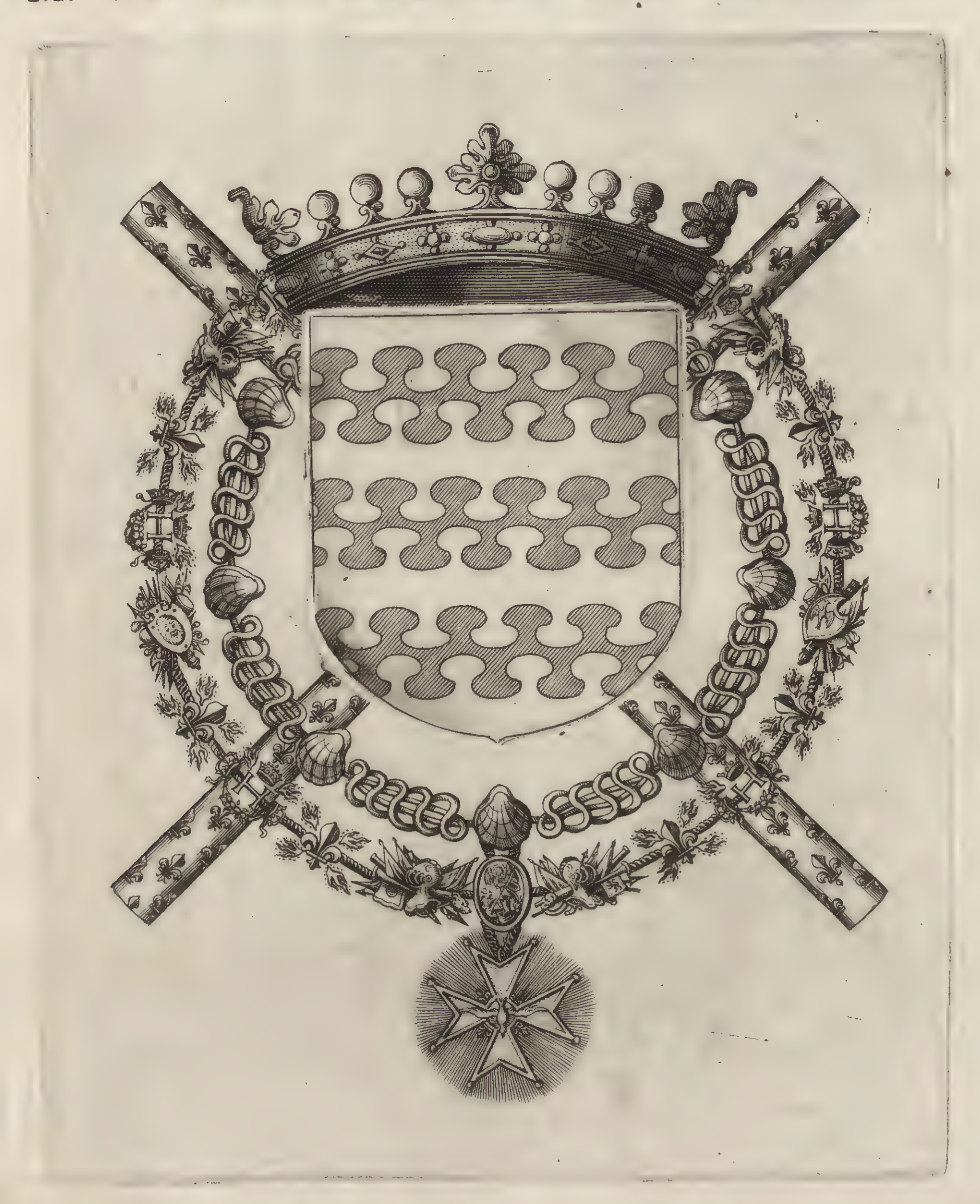


FRANCOIS DE NAGV, Marquis de Varennes, Baron de Merzé, Cheualier de la Cour de Parlement de Bourgongne, & Gouuerneur d'Aigues-mortes, fils de Iean de Nagu Seigneur de Varennes, Baron de Lurcy, Cheualier de l'Ordre du Roy, & du mesme Parlement de Bourgongne; Lieutenant d'vne compagnie de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, Gouuerneur pour sa Majesté en la ville de Mascon & pays Masconnois, & de Philiberte de Loges, lequel a esté marié auec Eleonor du Blé de la Maison d'Huxelles, & en a eu plusieurs enfans.

Porte d'azur à trois fusées d'argent posées en fasce.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn musle de lyon presentant les deux pattes, estranglant vn Renard.



VRBAN DE MAILLE', Marquis de Brezé, Mareſchal de France, Gouuerneur de Calais & de Saumur, fils de Charles de Maillé Seigneur de Brezé, & de Iaqueline de Teualle; a eſpouſé Nicole du Pleſſis, ſœur de Monſeigneur l'Eminentiſſime Cardinal Duc de Richelieu.

Porte d'or à trois faſces ondées de gueulles : quelques-vns les blaſonnent antées.

Supports, vn Lyon d'or à dextre, & vn Levrier à ſeneſtre, colletté de gueulles, cloüé d'or.

Cimier, vne teſte de Leopard d'or entre deux aiſles de meſme.



IEAN DE GALLARD DE BEARN, Comte de Braſſac, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat, & Secret, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouuerneur de Saintonge & Angoumois, fils de René de Gallard de Bearn, Cheualier, Seigneur de Braſſac, & de Marie de la Roche-beaucourt, qui a pour femme Catherine de Saincte Maure de Montauzier.

Porte eſcartellé. Au premier d'or à trois corneilles de ſable, membrées & becquées de gueulles, deux en chef, & vne en pointe, qui eſt de Gallard. Au 2. d'azur à l'Aigle eſployée à deux teſtes d'or, qui eſt de la Roche-beaucourt. Au 3. lozangé d'argent & de gueulles, chaſque lozange d'argent chargée de deux faſces d'azur, qui eſt de la Rocheandry. Au 4. d'or à deux vaches paſſantes de gueulles, accollées, accornées, & clarinées d'azur, qui eſt de Bearn.

Supports, deux Licornes d'argent.

Cimier, vne teſte de Licorne auſſi d'argent.



IEAN DE SAINCT BONNET DE TOYRAS, Gouuerneur d'Auuergne, & Mareschal de France; fils d'Aymar de Sainct Bonnet, Seigneur de Toyras, de Montferrier & de Restynclieres, & de Françoise de Claret.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'or à trois fers de cheual de gueulles, cloüez d'or, deux en chef & vn en pointe, qui est de Montferrier. Au 2. & 3. de gueulles au Lyon d'or, qui est de Sainct Bonnet.

Supports, deux Lyons de sable regardans derriere.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.



FRANCOIS SEIGNEVR DE NOAILLES, Comte d'Ayen, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Mareſchal des camps & armées de ſa Majeſté; ſon Lieutenant general en Auuergne, Gouuerneur de Rouergue, Capitaine de cent hommes d'armes; fils de Henry Seigneur de Noailles, Baron de Chambres & de Carbonniere, & de Ieanne-Germaine D'Eſpaigne, qui a pour femme Roſe de Roquelaure, fille d'Antoine Seigneur de Roquelaure, Mareſchal de France.

Porte de gueulles à la bande d'or.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naiſſant de meſme.

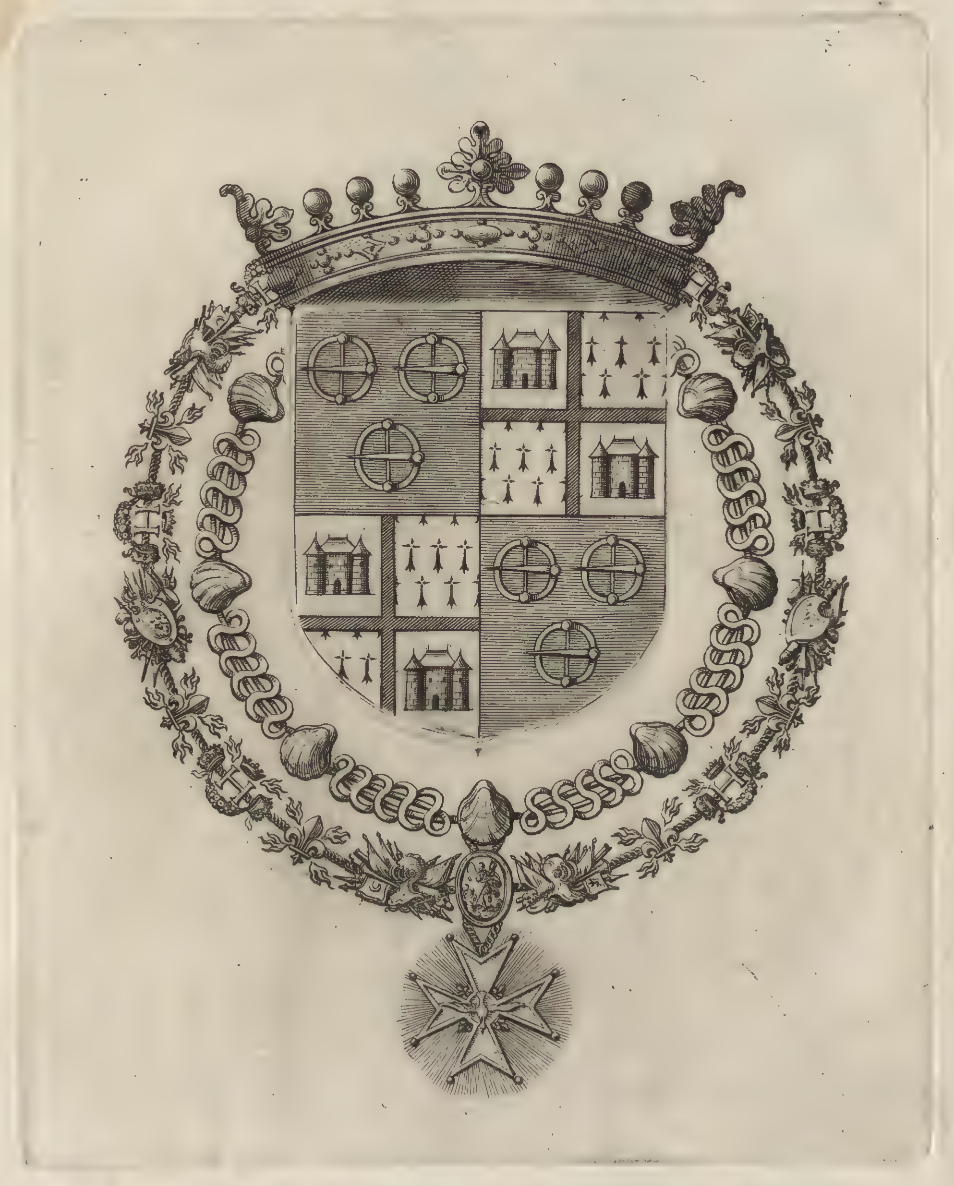


BERNARD DE BAYLENS, Seigneur de Poyanne, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, Lieutenant general pour ſa Majeſté au Royaume de Nauarre & pays de Bearn, Gouuerneur de Nauarrenx & d'Ax, fils de Bertrand de Baylens, auſſi Seigneur de Poyanne, Cheualier des deux Ordres, Conſeiller d'Eſtat, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouuerneur des Ville & Chaſteau d'Ax, & de Louïſe de Caſſagnet de Tilladet, lequel a eſpouſé Anne de Balſabat fille du Comte de Pordeac, & en a plu-ſieurs enfans.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. d'or au Levrier rampant de gueulles, colletté d'argent, qui eſt de Baylens. Au 2. & 3. d'azur à trois cannettes d'argent, deux en chef, & vne en pointe, qui eſt de Poyanne.

Supports.

Cimier.



GABRIEL DE LA VALLEE-FOSSEZ, Marquis d'Euerly, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Mareſchal de ſes camps & armées, Gouuerneur de la Ville & Citadelle de Verdun, fils de Guy de Foſſez, Cheualier, Seigneur dudit lieu, de Croizilles, Eſpone, Mezieres en partie, & Baron du Puiſet en Beauſſe, Enſeigne de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, ſous la charge de Monſieur le Duc D'Aumalle; & de Helene de Fontaines, qui a eſté marié auec Madelene du Val, ſœur du ſieur Marquis de Fontenay.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. de gueulles à trois boucles ou fermaux d'argent, deux en chef & vn en pointe, qui eſt de la Vallée, qu'il porte par adoption. Au 2. & 3. eſcartellé d'vn fillet en Croix, de gueulles. Au premier & 4. d'azur au chaſteau d'argent. Au 2. & 3. d'hermines, qui eſt de Foſſez.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naiſſant de meſme.



CHARLES DE LIVRON, Marquis de Bourbonne, Lieutenant de Roy au gouuernement de Champagne, Gouuerneur de Coiffy & de Montigny le Roy, fils d'Erard de Liuron, Cheualier, Seigneur de Bourbonne, Souuerain de Vauuillars, de Fresne & de Ruaux, Seigneur de Parnol, Chesaulx, Torcenay, Ortis, Vart, Obiac, la Riuere & Conjours, & de Gabrielle de Bassompierre, lequel a espousé Anne de Sauigny, ditte D'Anglurre, fille du Vicomte d'Estanges.

Porte d'argent à trois fasces de gueulles, au franc canton aussi d'argent, chargé d'vn Roc d'echiquier de gueulles.

Supports, vn homme & vne femme Sauuages au naturel.

Cimier, vne teste de Licorne d'argent.



GASPARD-ARMAND, VICOMTE DE POLIGNAC, Marquis de Chalençon, Seigneur & Baron des Baronnies de Randon & Randonnet, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, & Gouuerneur de la Ville du Puy; fils de Louïs-Armand, aussi Vicomte de Polignac, & de Françoise de Mont-morin. Il a esté marié auec Claude-Françoise de Tournon, de laquelle il a eu deux fils, dont l'aisné porte le tiltre de Marquis de Polignac.

Porte fascé d'argent & de gueulles de six pieces.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier, vn Griffon naissant de mesme.



LOVIS D'ARPAION, Vicomte dudit lieu, Marquis de Seuerac, Mareſchal de Camp és armées de ſa Majeſté; fils de Iean Baron D'Arpaion, & de Seuerac, & de Iacquette de Caſtelnau. Il a eſpouſé Gloriande de Lauzieres, fille de Pons de Lauzieres, Seigneur de Themines, Mareſchal de France, & de Catherine D'Ebrard de ſainct Supplice.

Porte eſcartellé. Au premier d'or à la Croix de Tholoſe, de gueulles. Au 2. d'argent à quatre pals de gueulles, qui eſt de Seuerac. Au 3. de gueulles à la Harpe d'or, cordée de meſmes. # qui est d'arpajon # Au 4. d'azur à trois Fleurs de lys d'or, au baſton de gueulles pery en bande. qui est de bourbon Roussillon

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn demy Lyon de meſme.



CHARLES D'ESCOVBLEAV, Marquis de Sourdis & d'Aluye, Conſeiller d'Eſtat, Maiſtre de Camp de la Caualerie legere de France, Mareſchal des Camps & armées de ſa Majeſté; frere aiſné de M. l'Archeueſque de Bourdeaux, & mary de Ieanne de Monluc, fille d'Adrian Comte de Carmain.

Porte comme mondit ſeigneur l'Archeueſque de Bourdeaux, cy-deſſus.

Supports, deux Levriers d'argent colletez de gueulles, cloüez d'or.

Cimier, vn demy Levrier de meſme.

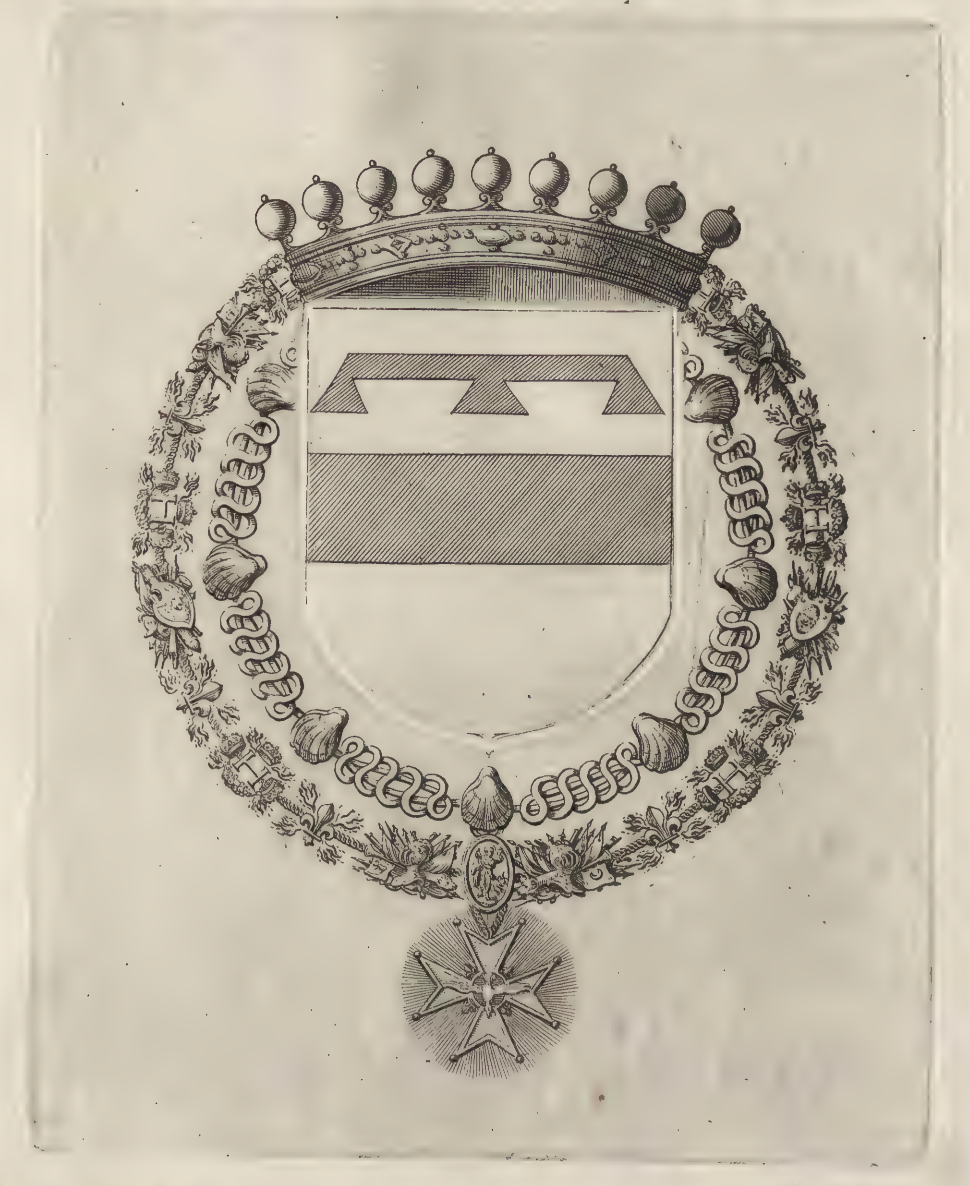


FRANCOIS DE BONNE, DE CREQVY, Comte de Sault, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné, & premier Gentil-homme de la Chambre; fils de Charles sire de Crequy, Prince de Poix, Duc Des-Diguieres, Pair & Mareschal de France, Cheualier des deux Ordres, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné; & de Madelene de Bonne, qui a pour femme Anne de la Madelene, heritiere de Ragny.

Porte party de deux, & coupé d'vn qu'on dit escartellé de six quartiers. Au premier d'or au Crequier de gueulles, qui est de Crequy. Au 2. d'or à deux Lyons leopardez, passans de gueulles, posez l'vn sur l'autre, qui est de Blanche-fort. Au 3. d'or au Loup rampant d'azur, langué & armé de gueulles, qui est D'Agoult. Au 4. & premier de la pointe d'azur à trois Tours d'or, 2. 1. qui est de Montauban. Au 5. d'azur à trois pals d'or, au chef de mesme, qui est de Vaesc. Au 6. d'or à deux Leopards passans d'azur, qui est de Maubec, sur le tout de gueulles au Lyon d'or, au chef d'azur chargé de trois Roses d'argent, qui est de Bonne.

Supports, deux Sauuages au naturel fueillez de sinople.

Cimier, deux testes & cols de Cignes affrontées d'argent, becquées de gueulles, tenans ensemble vn anneau d'or enrichy d'vn diamant.

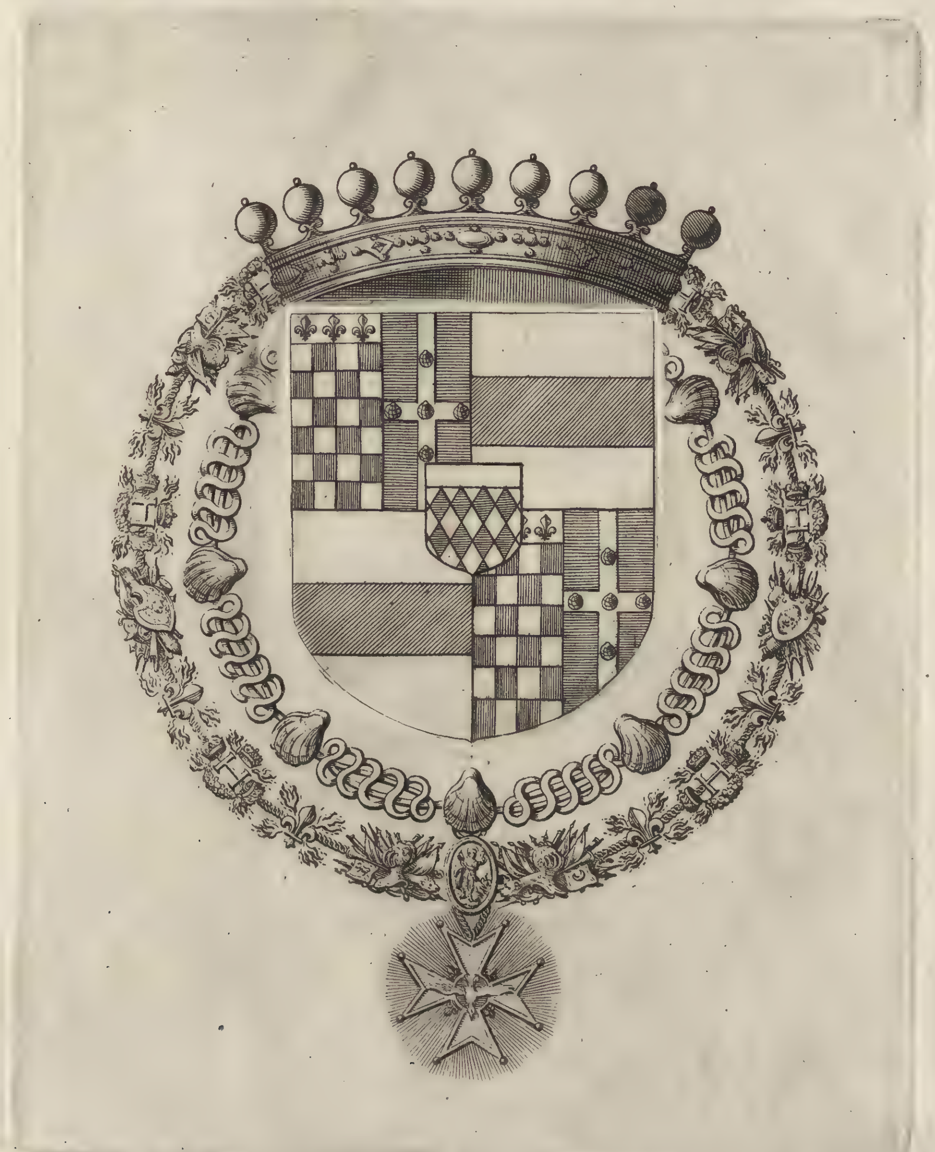


FRANCOIS DE BETHVNE, Comte D'Orual, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Mareſchal de Camp en ſes armées, & premier Eſcuyer de la Reyne; fils de Maximilian de Bethune, Duc de Suilly, Pair de France, Souuerain de Henry-chemont & de Boiſbelle, Marquis de Roſny, Seigneur de Nogent le Rotrou, de Muret & de Villebon, Grand-Maiſtre, & Capitaine general de l'Artillerie de France; & de Rachel de Cochefillet ſa ſeconde femme, lequel eſt marié auec Iacqueline de Caumont, fille de Iacques de Caumont, Seigneur de la Force, Mareſchal de France.

Porte d'argent à la faſce de gueulles, au lambel à trois pendans de gueulles, poſé en chef.

Supports, deux Sauuages au naturel.

Cimier, vn Paon aux Armes de Bethune, gorgé de France.

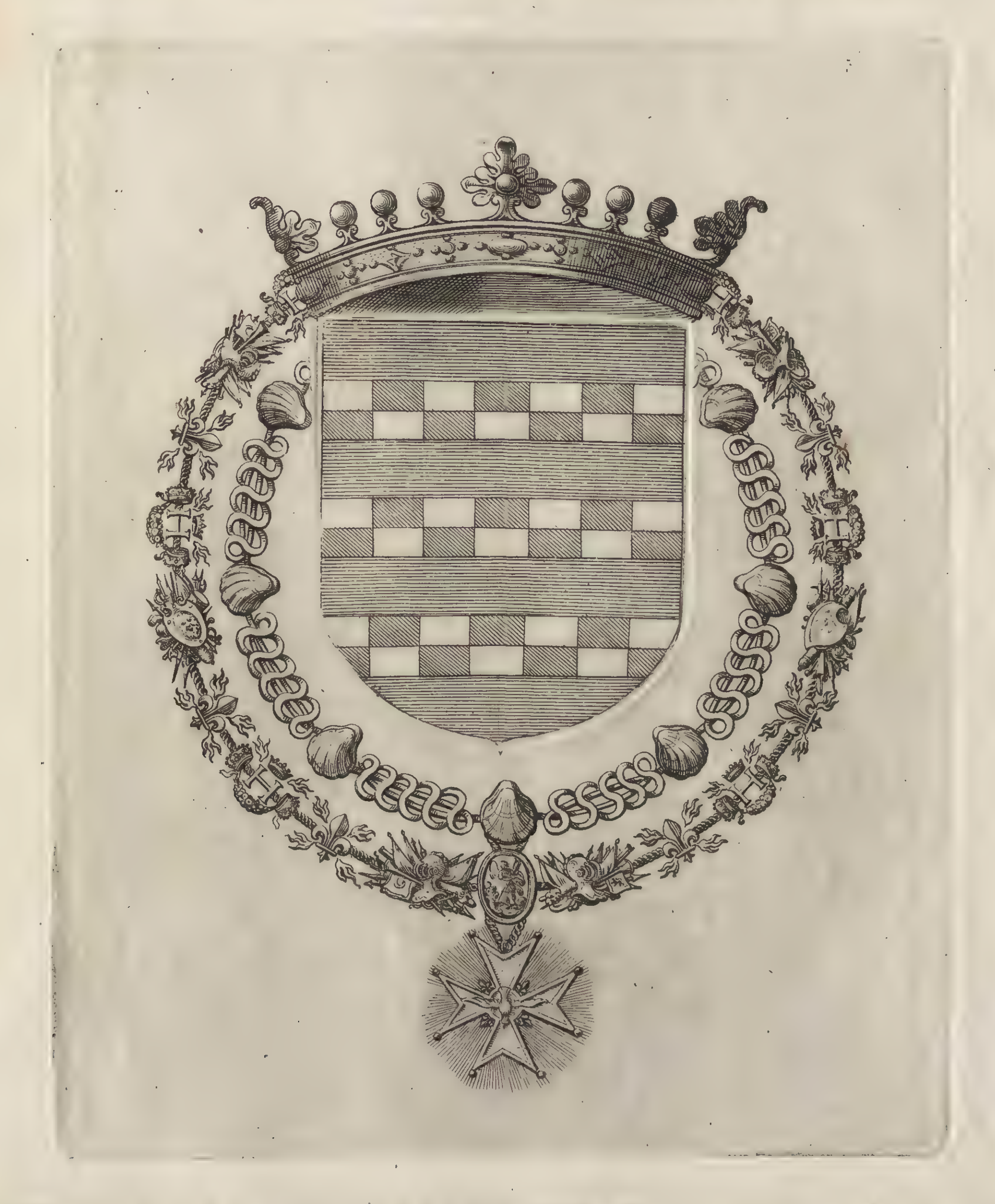


CLAVDE DE SAINCT SYMON, Seigneur de Vaux, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, Premier Eſcuyer de ſa Majeſté, Grand Louuetier de France, & Gouuerneur du Chaſteau, Ville & Comté de Blaye, fils puiſné de Louïs de Sainct Symon, Cheualier, Seigneur du Pleſſier, dit de Raſſe, & d'Yuille, Gouuerneur & Bailly de Senlis, & de Deniſe de la Fontaine.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. party de eſchiqueté d'or, au d'azur au chef d'azur, chargé de trois Fleurs de lys d'or, qui eſt de Vermandois-Sainct Symon, & de ſable à la Croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueulles, qui eſt de Rouuroy. Au 2. & 3. d'or à la faſce de gueulles, qui eſt de Haueſquerque-Raſſe, ſur le tout lozangé d'argent & de gueulles au chef d'or, qui eſt de Precy.

Supports, vn homme & vne femme ſauuages au naturel de ſinople, tenans chacun vn Guidon, l'vn des Armes de Vermandois, & l'autre de celles de Haueſquerque-Raſſe.

Cimier, vn Sauuage de meſme, tenant du bras droict vne maſſe leuée, & de l'autre vn bouclier.



CHARLES DV CAMBOVT, Baron de Pont-chaſteau, Gouuerneur des Ville & Fortereſſe de Breſt, & Lieutenant pour le Roy en la baſſe Bretagne, fils de François du Cambout, Cheualier, Seigneur du Cambout, Baron de Pont-chaſteau, Capitaine des Ville & Chaſteau de Nantes, & de Louïſe du Pleſſis, ſœur aiſnée de François Seigneur de Richelieu. Il a eſpouſé Philippes de Burges.

Porte de gueulles à trois faſces, eſchiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

Supports, deux Hermines naturelles.

Cimier, vne Hermine de meſme.



FRANCOIS DE VIGNEROT, Marquis du Pont, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Gouuerneur de la Ville & Citadelle du Havre de Grace & pays de Caux, fils de René de Vignerot, Seigneur du Pont de Courlay; & de Françoiſe du Pleſſis, ſœur de Monſeigneur l'Eminentiſſime Cardinal Duc de Richelieu. Il a eſpouſé Françoiſe du Guemaudeur, heritiere dudit lieu en Bretagne.

Porte eſcartellé. Au premier d'or à trois hures de Sanglier de ſable, deux en chef, & vne en pointe, qui eſt de Vignerot. Au 2. d'argent à trois cheurons de gueulles, qui eſt Du Pleſſis. Au 3. d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre oiſeaux d'argent. Au 4. d'or au Lyon de gueulles.

Supports, deux Leopards d'or.

Cimier, vn demy Leopard de meſme.



CHARLES DE LA PORTE, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Gouuerneur pour le Roy des Ville, Chaſteau & Comté de Nantes, faiſant la charge de Grand-Maiſtre de l'Artillerie de France, fils de Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye, & de Claude de Champlais, lequel a eſté marié auec Marie Ruzé, fille d'Antoine Ruzé Marquis D'Effiat, Mareſchal de France.

Porte de gueulles au croiſſant montant d'argent, chargé de cinq hermines de ſable.

Supports, deux Leopards d'or.

Cimier, vn demy Leopard de meſme.



GABRIEL DE ROCHECHOVART, Marquis de Mortemar, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier Gentil-homme de sa Chambre, fils de Gaspard de Rochechouart, Baron de Mortemar, & de Louïse de Maure; & mary de Diane de Grand-seigne, fille de Iean de Grand-seigne, Seigneur de Marsillac, & de Catherine de le Beraudiere.

Porte party de trois traits, & coupé d'vn qu'on dit escartellé de huict quartiers. Au premier de gueulles au croissant montant de Vair, qui est de Maure. Au 2. d'azur à trois Fleurs de lys d'or, 2. 1. au baston de gueulles posé en bande, qui est de Bourbon. Au 3. de gueulles à neuf macles d'or, qui est de Rohan. Au 4. burellé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois cheurons de gueulles bronchant sur le tout, qui est de la Rochefoucaud. Au 5. & premier de la pointe, d'argent à la guiure ou colleuure d'azur de trois tours en pal, couronnée d'or à l'issant de gueulles, qui est de Milan. Au 6. de Nauarre, cy-dessus. Au 7. de gueulles au pal de Vair, qui est D'Escars. Au 8. de Bretagne, sur le tout anté en fasce de six pieces de gueulles & d'argent, qui est de Rochechouart.

Supports, deux Sauuages au naturel.

Cimier, vn demy Sauuage de mesme.



ANTOINE D'AVMONT ET DE ROCHE-BARON, Comte de Berzé, Baron de Chappes, Seigneur de Villequier, & Capitaine des gardes du corps du Roy; fils de Iacques D'Aumont, Baron de Chappes, Preuoſt de Paris; & de Charlote-Catherine de Villequier.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. d'argent au cheuron de gueulles, accompagné de ſept merlettes de meſmes, quatre en chef, & trois en pointe, qui eſt D'Aumont. Au 2. de gueulles à la croix fleurdeliſée d'or, cantonnée de douze billettes de meſme, qui eſt de Villequier. Au 3. eſcartellé le premier & 4. d'or à trois chabots de gueulles, poſez en pal, qui eſt des Chabots & de Luxembourg; & le 3. de gueulles à l'Eſtoille à ſeize rais d'argent, qui eſt des Baux, ſur le tout des grands quartiers de gueulles au chef, eſchiqueté d'argent & d'azur de deux traits, qui eſt de Roche-baron de Bourgongne.

Supports.

Cimier.



IVST-HENRY DE TOVRNON, Comte de Rouſſillon, Grand Seneſchal d'Auuergne, Bailly du haut & bas pays de Viuarais, fils de Iuſt-Louïs Seigneur de Tournon, & Comte de Rouſſillon ; & de Madelene de la Roche-foucaud, lequel a eſté marié deux fois: la premiere auec Catherine de Leuis-Ventadour, la ſeconde auec Louïſe de Montmorency.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. d'azur ſemé de Fleurs de lys d'or, & de gueulles à Lyon d'or, qui eſt de Tournon. Au 2. & 3. eſchiqueté d'argent & d'azur à la bordure de gueulles, qui eſt de Rouſſillon. Sur le tout de gueulles à trois pals d'hermines, qui eſt de Viſſac.

Supports.

Cimier.



LOVIS DE MOY, Seigneur de la Mailleraye, Conſeiller d'Eſtat, Capitaine de cent hommes d'armes, Lieutenant general au gouuernement de Normandie, & Gouuerneur du Chaſteau du vieil Palais de Roüen; fils de Iacques de Moy, Seigneur de Pierrecourt, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conſeiller en ſon Conſeil d'Eſtat, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, & de Françoiſe de Betheuille; a eſpouſé en premieres nopces Catherine de Harlay, fille de Nicolas de Harlay, Seigneur de Sancy, puis en ſecondes Geneuiefue Reſtaut, fille du Seigneur de Fonmanuille.

Porte de gueulles fretté d'or de ſix pieces.

Supports, deux Levriers naturels.

Cimier, vn demy Levrier de meſme, colletté de gueulles, cloüé d'argent.



CHARLES DAMAS, Comte de Thianges, Lieutenant general pour le Roy au gouuernement de Bourgongne, Comté de Charolois, & pays de haute & basse Bresse, Bugey, Varromey & Gex, Mareschal de camp és armées de sa Majesté; fils de François Damas, Cheualier, Baron de Thianges, Seigneur du Vaulx, de Choiseul, Fleury, la Tour le deffend & Charancé; Lieutenant de la compagnie de gendarmes de M. le Duc de Mayenne, & de Françoise de Dyo-Montperroux; qui a pour femme Ieanne de la Chambre, fille de Iean de la Chambre, Comte de Sauigny & Montfort, Baron de Ruffey, & de Claudine de Nanton sa seconde femme.

Porte d'or à la Croix ancrée de gueulles.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.



HECTOR DE GELAS ET DE VOISINS, Marquis de Leberon & D'Ambres, Vicomte de Lautrec, Seneſchal & Gouuerneur de Lauraguais, fils de Lyſander de Gelas, Seigneur de Leberon, & de Ambroiſe de Voiſins; & mary de Suzanne de Vignolles, fille vnique de Bertrand de Vignolles-la-Hire, Seigneur dudit Vignolles, Cheualier des deux Ordres, & de Marguerite de Ballaguier.

Porte eſcartellé. Au premier d'azur au Levrier rampant d'argent, qui eſt de Gelas. Au 2. d'or à la Croix de Tholoſe de gueulles. Au 3. d'or à trois pals de gueulles. Au 4. de gueulles au Lyon d'or, ſur le tout d'azur à vn demy monde d'or, party d'or à vne loſange & demie de gueulles, qui eſt de Voiſins.

Supports, deux Ours naturels muſelez & colletez de gueulles.

Cimier, vn demy Ours de meſme.



HENRY DE BAVDEAN, Comte de Parabere, Marquis de la Mothe saincte Heraye, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy du haut & bas Poitou; fils de Iean de Baudean, Seigneur de Parabere, Baron de la Mothe saincte Heraye, & de Noaillan, Lieutenant au gouuernement de Poitou, & de Louïse Gillier de Salles, & mary de Catherine de Pardaillan de Panjas.

Porte escartellé. Au premier d'or au cheuron d'azur, accompagné de trois macles de gueulles, deux en chef, & vne en pointe, qui est des Gilliers Villedieu & Puigarreau. Au 2. d'argent à cinq bandes, coticées d'azur au chef de gueulles, chargé d'vn Cerf passant d'or. Au 3. d'argent à deux fasces d'azur coupé de gueulles plain. Au 4. d'or au Lyon de sable, sur le tout escartellé d'or à l'arbre de sinople, qui est Baudean, & d'argent à deux Ours de sable en pied.

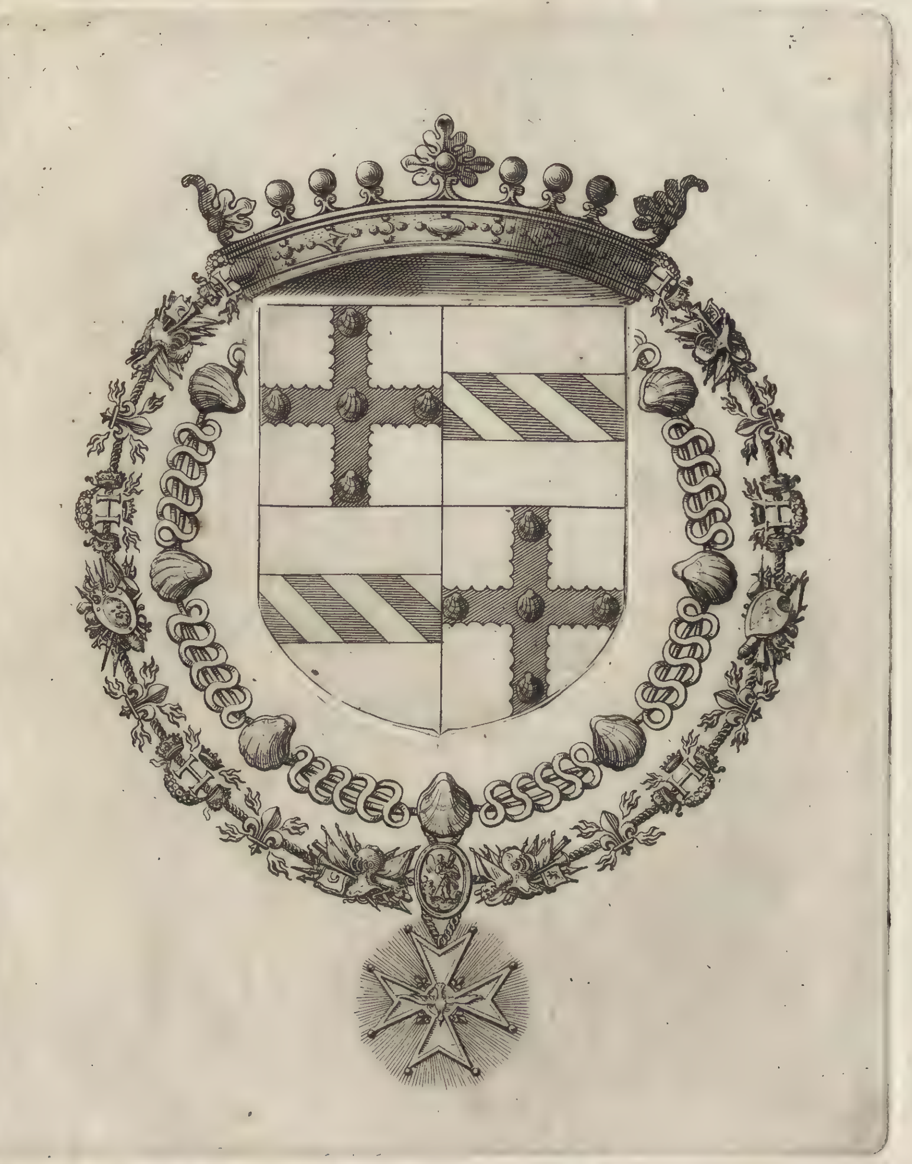


IEAN DE MONCHY, Marquis de Montcaurel, Baron de Sempy, & de Rubempré, Gouuerneur de la Ville d'Ardres, fils d'Antoine de Monchy, Seigneur de Montcaurel, & d'Anne de Balſac, lequel a eſpouſé Marguerite de Bourbon, Dame de Rubempré.

Porte de gueulles à trois maillets d'or, deux en chef, & vn en pointe.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vne teſte de More bandée d'argent.

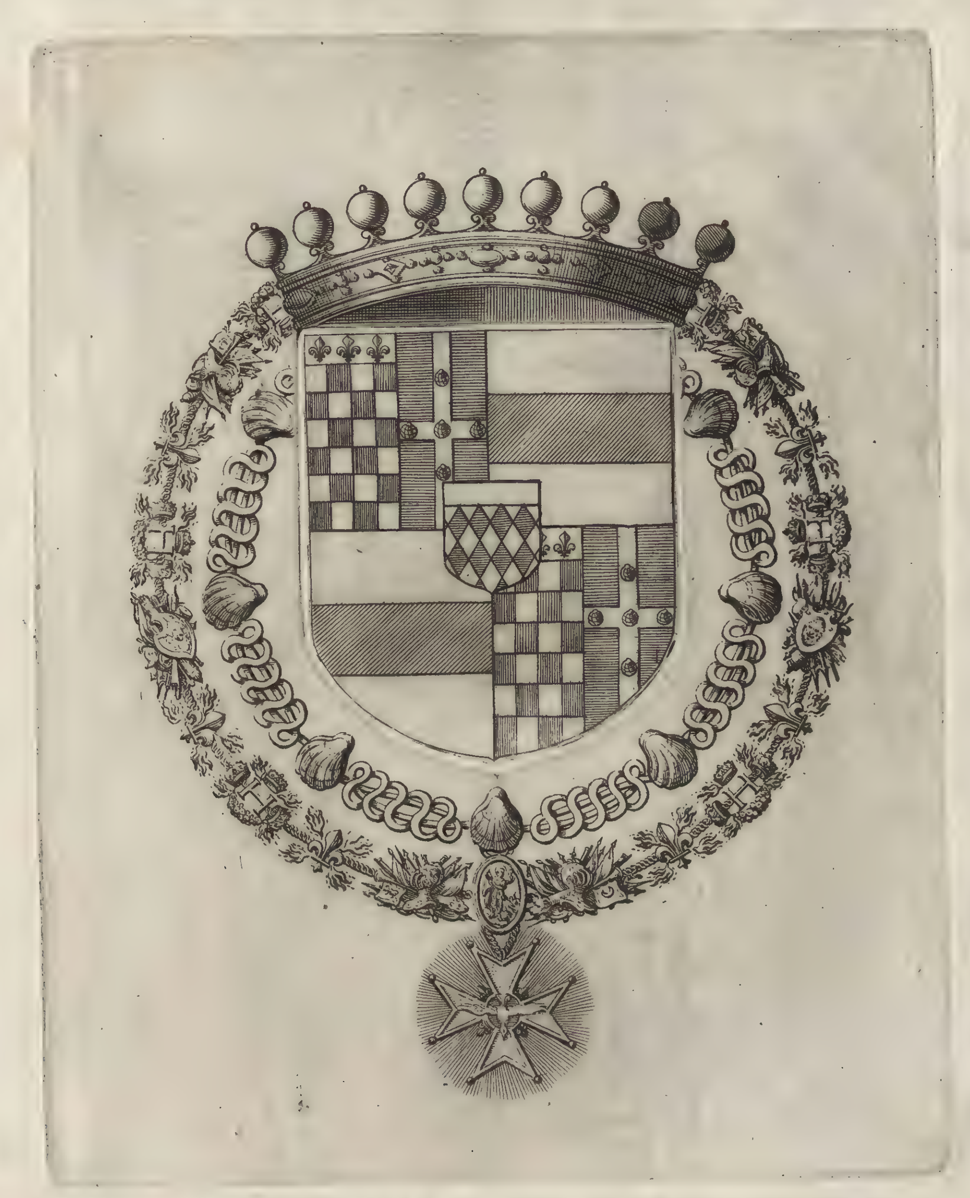


ROGER DV PLESSEYS, Seigneur de Liancourt, Marquis de Guercheuille, Comte de la Rocheguyon & de Beaumont, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Premier Gentil-homme de sa Chambre, fils de Charles Du Plesseys aussi Seigneur de Liancourt, Comte de Beaumont, Baron de Monloüet & de Gallardon, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances; Premier Escuyer de sa Majesté, Gouuerneur de Mets & pays Messin, Gouuerneur & Lieutenant general pour sadite Majesté en la Ville, Preuosté & Vicomté de Paris, & Cheualier d'honneur de la Reyne Mere, & d'Antoinette de Pons, Marquise de Guercheuille. Il a espousé Ieanne de Schonberg, fille de Henry de Schonberg, Comte de Nantueil, Mareschal de France, & de Françoise D'Espinay.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent à la Croix engreslée de gueulles, chargée de cinq coquilles d'or, qui est Du Plesseys. Au 2. & 3. d'argent à la fasce bandée d'or & de gueulles de six pieces, qui est de Pons.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vne teste de cheual d'argent entre deux aisles d'or.



CHARLES DE SAINCT SYMON, Maiſtre de Camp du Regiment de Nauarre, frere aiſné de Monſieur le Premier, cy-deſſus.

Porte comme luy ſans difference.

Supports, & Cimier de meſme.

OFFICIERS.

M. DE BVLLION GARDE DES SEAVX DES ORDRES.



CLAVDE DE BVLLION, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Commandeur & Garde des Seaux des Ordres de ſa Majeſté, & Surintendant des Finances de France.

Porte eſcartellé. Au premier & 4. d'azur, coupé de faſcé ondé d'argent & d'azur de ſix pieces, au Lion naiſſant d'or ſur le premier coupé. Au 2. & 3. d'argent à la bande de gueulles, accompagnée de ſix coquilles de meſmes, trois en chef, & trois en pointe, ou autrement miſes en orle.

Supports.

Cimier.



MICHEL DE BEAVCLERC, Baron D'Acheres & de Rougemont, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur, Preuost & Maistre des Ceremonies des Ordres de sa Majesté.

Porte de gueulles au cheuron d'or, accompagné de deux testes de Loups en chef, & d'vn Loup entier passant en pointe aussi d'or, au chef d'azur chargé d'vn Croissant montant d'or.

Supports.

Cimier.



CLAVDE BOVTHILLIER, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Secretaire d'Eſtat & de ſes Commandemens, Sur-intendant des Finances de France, & Grand Treſorier des Ordres de ſa Majeſté.

Porte d'azur à trois fuſées d'or poſées en faſce.

Supports.

Cimier.



LEON BOVTHILLIER, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Secretaire d'Eſtat & de ſes Commandemens ; Capitaine & Gouuerneur pour ſa Majeſté du Chaſteau du Bois de Vincennes, & Commandeur & Grand Treſorier des Ordres de ſadite Majeſté en la ſuruiuance du Sieur Bouthillier ſon pere.

Porte ſes Armes comme luy ſans difference.

Supports.

Cimier.

CHARLES DVRET, Seigneur de Cheury, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Preſident en ſa Chambre des Comptes, Contrerolleur general de ſes Finances, & Commandeur & Secretaire des Ordres de ſa Majeſté.

Porte d'azur à trois tables de diamans taillez en lozanges, enchaſſez d'or, deux en chef, & vn en pointe.

Supports.

Cimier.



MATHVRIN MARTINEAV, Sieur du Pont Herault, & Roy d'Armes des Ordres du Roy.

Porte d'azur au demy vol d'argent, au chef d'or chargé d'vn Croiſſant montant de ſable, coſtoyé de deux Eſtoilles de meſmes.



PAVL AVBIN, Sieur de Bourg-neuf, Huiſſier des Ordres du Roy.

Porte d'azur au cheuron d'or, accompagné de trois gerbes de meſmes, deux en chef, & vne en pointe.



TABLE
DES ARMOIRIES,
BLASONNEES EN CE RECVEIL.

Fautes & obmissions suruenuës en l'impression.

FOl. 10. ligne 10. poinre lisez pointe. fol. 15. lig. 1. Schomberg lisez Schonberg. & lig. 3. lisez de mesme. fol. 21. lig. 1. Senetere lisez Senectere & lig. 2. de mesme. fol. 31. lig. 7. Balsabat lisez Batsabat. fol. 33. lig. 5. Parnol lisez Parnot. & lig 8 Anglurre lisez Anglure. & la mesme Estanges lisez Estauges. fol. 35. lig. 8. apres cordée de mesme. adjoustez qui est d'Arpajon. & lig. 9. adjoustez qui est de Bourbon-Roussillon. fol. 39. lig. 3. du, lisez des. & lig. 5. d'yuille lisez d'yuillé. fol. 41. lig. 5. du Guemaudeur lisez du Guemadeuc. fol. 42. lig. 1. apres la Porte adjoustez seigneur de la Mesleraye. & lig. 4. Meilleraye lisez Mesleraye. fol. 49. lig. 9. apres Puigarreau de Poitou, adjoustez & des Gilliers du Dauphiné.



EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR grace & priuilege du Roy donné à Fontainebleau, le vingt-septiesme de May mil six cents tente-trois, signé Louys, & plus bas de Lomenie, & seellé du grand seau de cire jaune. Il est permis au sieur D'HOZIER l'vn des Gentils-hommes ordinaire de la Maison de sa Majesté, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer vn Liure qu'il a composé, *De l'Histoire & Milice du Benoist sainct Esprit, Contenant les Blasons des Armoiries de tous les Cheualiers qui ont esté honorez du Collier dudit Ordre, depuis la premiere Institution iusques à present*, auec leurs Genealogies & descentes, comme aussi les statuts dudit Ordre, le nombre des Creations, les Ceremonies qui y ont esté gardées, & particulierement vn ample Discours de ce qui s'est passé en la derniere reception, & ce durant l'espace de sept ans, à commencer du iour qu'il sera acheué d'imprimer: & deffences sont faictes à tous Libraires, Imprimeurs & autres de ce Royaume, d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, ny d'iceluy rien extraire, vendre, ne distribuer d'autre impression que de celle dudit sieur D'HOZIER, ou autre ayant droict de luy, à peine de confiscation des exemplaires, & de deux mille liures d'amende, & tous despens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu esdites Lettres.

Ledit sieur D'HOZIER a faict transport de sondit priuilege à Melchior Tauernier, Graueur & Imprimeur ordinaire du Roy pour les Tailles-douces.



Autre Priuilege du Roy en suitte dudit transport.

LOVYS par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre. A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Rouën, Tholose, Bourdeaux, Dijon, Grenoble, Aix, & Rennes, Baillifs, Seneschaux desdits lieux, ou leurs Lieutenans, & à tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien-amé MELCHIOR TAVERNIER, nostre Graueur & Imprimeur ordinaire pour nos Tailles-douces, nous a tres-humblement faict remonstrer, que suiuant le priuilege par nous octroyé au sieur D'HOZIER l'vn des Gentils-hommes ordinaires de nostre Maison, en datte du vingt-septiesme iour du mois de May mil six cens trente-trois, par lequel nous luy aurions donné pouuoir de faire grauer & imprimer vn liure, ou plusieurs, traittant des Ceremonies du benoist sainct Esprit, contenant les Blasons des Armoiries de tous les Cheualiers qui ont esté honorez du Collier dudit Ordre depuis son Institution; le nombre des Creations, les Ceremonies qui y ont esté gardées, circonstances & dependances d'icelles, & particulierement vn Discours bien ample de celles qui ont esté obseruées en la derniere Reception par nous faicte à Fontainebleau, les quatorziesme, quinziesme & seiziesme du mois de May de l'année derniere, lesdites Ceremonies representées en plusieurs figures de Tailles-douces. Ledit sieur D'HOZIER luy auroit

faict tranſport de ſon priuilege, pour grauer & imprimer la ſuſdite Ceremonie faicte à Fontainebleau, lequel TAVERNIER auroit auec grand ſoing, frais & deſpenſe graué & imprimé les planches, tant de la Ceremonie que des Armes, faict imprimer l'explication d'icelle, & le Blaſon à ce neceſſaire pour l'intelligence deſdites Armes & figures. Lequel liure il deſireroit à preſent diſtribuer & donner au public pour retirer ſes frais; mais craiguant qu'apres vn long trauail quelque Libraire ou autre Graueur & Imprimeur ne vouluſſent s'ingerer de l'imprimer, ou en tirer quelques Extraicts, ou le vouluſſent empeſcher de vendre ſon propre ouurage, le fruſtrant par ce moyen de ſes frais & labeurs, ſi premierement il n'eſtoit pourueu de nos Lettres à ce neceſſaires, humblement requerant icelles. A CES CAVSES voulans fauorablement traitter ledit TAVERNIER, & que le public puiſſe iouyr d'vn ouurage ſi neceſſaire, & pour donner moyen audit ſuppliant de le recompenſer de ſon labeur, & qu'il ne ſoit fruſtré des miſes & deſpenſes qu'il a faictes. Nous luy auons de noſtre grace ſpeciale, pleine puiſſance & authorité Royalle, permis & octroyé, permettons & octroyons par ces preſentes de iouyr du priuilege dudit ſieur D'HOZIER, conformément au tranſport qu'il luy en a faict: Et en outre deffendons & faiſons à ceſte fin tres-expreſſes inhibitions & deffenſes à tous Libraires, & autres, de quelque qualité & condirion qu'ils puiſſent eſtre, d'empeſcher ledit TAVERNIER, ny le troubler, tant en l'impreſſion qu'en la vente & debit qu'il pourra faire dudit liure, nonobſtant quelconques Lettres, Priuileges, ou Arreſts que leſdits Libraires & Imprimeurs puiſſent apporter ny exhiber à ce contraires, & que mettant vn bref extraict du preſent priuilege au commencement ou à la fin dudit liure, il ſoit tenu pour bien & deuëment ſignifié, à la charge d'en mettre deux exemplaires en noſtre Bibliotheque. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris, le dix-neufieſme iour de Feburier mil cens trente & quatre. Et de noſtre regne le vingt-quatrieſme.

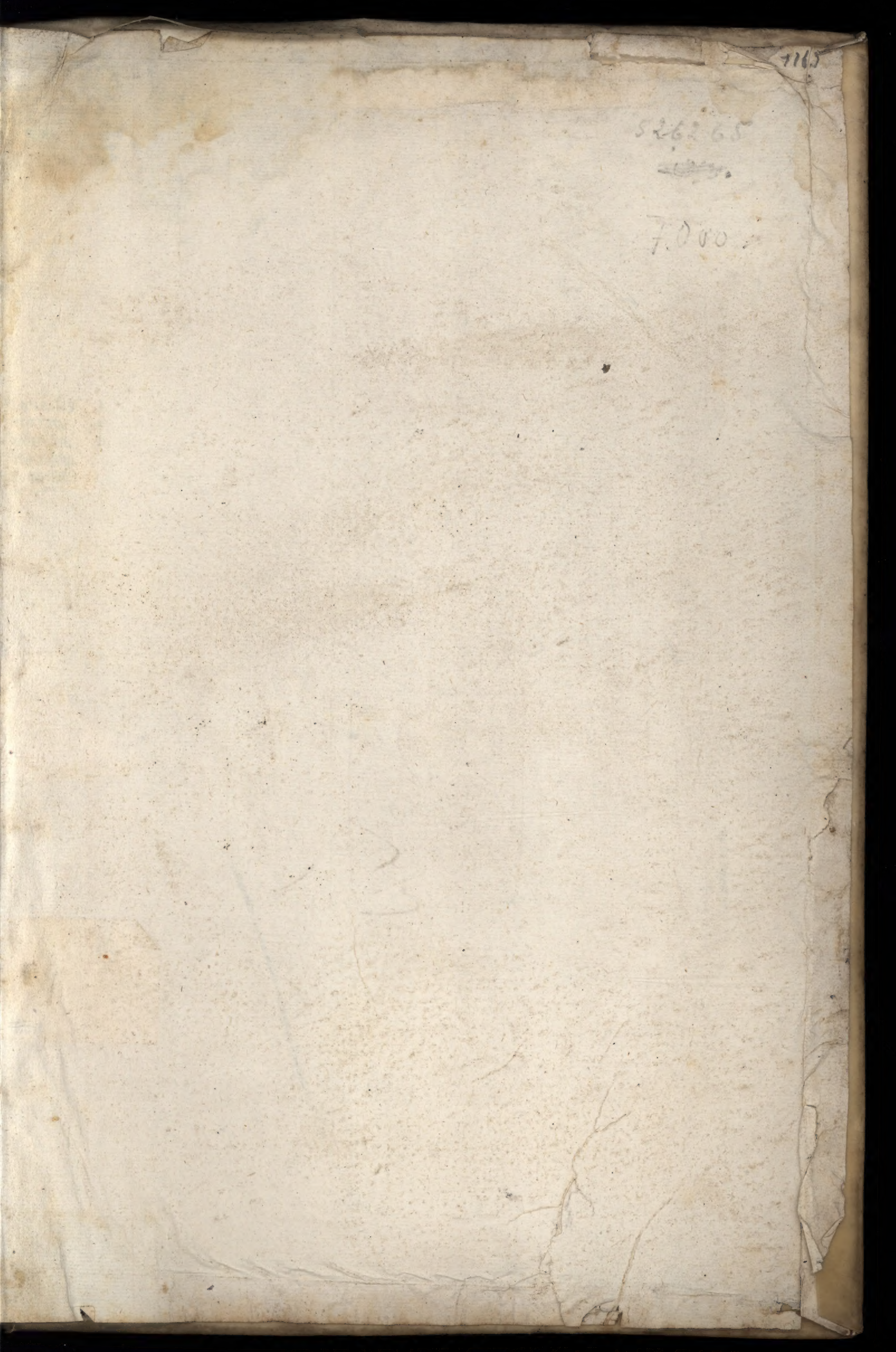
Signé, TREMOLLIERES.

Extraict des Regiſtres de la Cour de Parlement.

VEV par la Cour les Lettres patentes données à Paris le dix-neufieſme de Feurier dernier, ſignées par le Roy en ſon Conſeil Tremollieres, & ſeellées ſur ſimple queuë du grand ſeau de cire iaune, par leſquelles & pour les cauſes y contenuës, ledit Seigneur permet & octroye à Melchior Tauernier ſon Graueur & Imprimeur ordinaire pour les Tailles-douces, de iouyer du priuilege du ſieur d'Hozier, & conformément au tranſport qui luy en a faict. Auec deffenſes à tous Libraires d'empeſcher ledit Tauernier, tant en l'impreſſion qu'à la vente dudit Liure, ſuiuant & ainſi qu'il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres. Copie du priuilege dudit ſieur d'Hozier. Le tranſport par luy fait du vingtieſme Septembre dernier. Requeſte par ledit Tauernier preſentée à ladite Cour, afin de verification deſdites Lettres: Concluſions du Procureur General du Roy. Tout conſideré, LADITE COVR a ordonné & ordonne, que leſdites Lettres ſeront regiſtrées au Greffe de ladite Cour, pour iouyr par l'impetrant de l'effect & contenu en icelles. Faict en Parlement le 14. Mars 1634.

Signé, DV TILLET.

Acheué d'imprimer le 20. de Mars 1634.


1165
526265
7.000